

N° 144

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 24 novembre 2025

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication
et du sport (1) sur le projet de **loi de finances**, considéré comme rejeté
par l'Assemblée nationale, pour **2026**,*

TOME IV

Fascicule 2

MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

Presse

Par M. Michel LAUGIER,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Laurent Lafon, *président* ; MM. Max Brisson, Michel Savin, Jacques Gersperrin, Mme Marie-Pierre Monier, M. Yan Chantrel, Mme Samantha Cazebonne, M. Jérémie Bacchi, Mmes Laure Darcos, Monique de Marco, M. Bernard Fialaire, *vice-présidents* ; Mmes Anne Ventalon, Else Joseph, Colombe Brossel, M. Pierre-Antoine Levi, *secrétaires* ; Mmes Marie-Jeanne Bellamy, Catherine Belrhiti, Annick Billon, Alexandra Borchio Fontimp, M. Christian Bruyen, Mmes Evelyne Corbière Naminzo, Karine Daniel, Nathalie Delattre, Sabine Drexler, M. Aymeric Durox, Mmes Agnès Evren, Laurence Garnier, Béatrice Gosselin, MM. Jean Hingray, Claude Kern, Mikaele Kulimoetoke, Mme Sonia de La Provôté, MM. Ahmed Laouedj, Michel Laugier, Jean-Jacques Lozach, Mmes Paulette Matray, Catherine Morin-Desailly, M. Georges Naturel, Mme Mathilde Ollivier, MM. Pierre Ouzoulis, François Patriat, Jean-Gérard Paumier, Stéphane Piednoir, Bruno Retailleau, Mme Sylvie Robert, MM. David Ros, Pierre-Jean Verzele, Cédric Vial, Adel Ziane.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (17^{ème} législ.) : 1906, 1990, 1996, 2006, 2043, 2047, 2048, 2060, 2063 et T.A. 180

Sénat : 138 et 139 à 145 (2025-2026)

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
AVANT-PROPOS	5
I. UN CHIFFRE D’AFFAIRES TOUJOURS EN BAISSSE POUR UN SECTEUR SOUTENU PAR DES AIDES DE L’ÉTAT	7
A. DES CHIFFRES TOUJOURS PRÉOCCUPANTS.....	7
B. QUELLE STRATÉGIE FACE À LA BAISSSE DES REVENUS ?.....	8
C. LES AIDES À LA PRESSE : DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES AU SEIN DU PLF 2026	8
II. UNE RÉFORME DE LA DISTRIBUTION ENFIN LANCÉE ?	9
A. LES RÉSULTATS DÉCEVANTS DE LA RÉFORME DU PORTAGE ET DU POSTAGE	9
1. <i>Une bascule progressive des aides vers le portage</i>	9
2. <i>Une réforme au milieu du gué</i>	10
B. LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE QUOTIDIENNE : ENFIN UNE RÉFORME ?	11
1. <i>Un duopole source de tensions permanentes</i>	11
2. <i>Un soutien de l’État pour préserver la rentabilité de la distribution quotidienne</i>	11
3. <i>Une réforme partielle de la distribution et des aides afférentes</i>	12
4. <i>L’amputation des crédits du FSDP : la perte d’un atout majeur pour achever la réforme</i>	13
C. LA RÉFORME MUTUALISÉE DU SYSTÈME INFORMATIQUE DES MESSAGERIES DE PRESSE : UN PROGRÈS CERTAIN	13
III. DES RADIOS SAUVÉES UNE SECONDE FOIS	14
IV. L’AFP ENTRE EN ZONE DE TURBULENCES	14
A. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE FAVORABLE JUSQU’EN 2025	14
B. L’IMPACT DE FACTEURS STRUCTURELS ET EXOGÈNES NÉGATIFS À PARTIR DE 2025	15
1. <i>L’onde choc du nouveau mandat de Donald Trump</i>	15
2. <i>Des facteurs structurels de fragilisation des recettes</i>	16
V. LE DÉFI EXISTENTIEL DE L’IA : « GOOGLE A PRIS LA PUBLICITÉ, LES RÉSEAUX SOCIAUX ONT PRIS NOS LECTEURS ; L’IA PREND NOS CONTENUS »	16
A. L’INEFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS	16
B. L’ARRIVÉE MASSIVE DE L’IA, UN CHANGEMENT RADICAL QUI IMPLIQUE DES MESURES FORTES	17

EXAMEN EN COMMISSION.....	19
• AMENDEMENT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DU SPORT	29
LISTE DES PERSONNES ENTENDUES	31
ANNEXE.....	33
• Audition de Mme Rachida Dati, ministre de la culture	33

AVANT-PROPOS

La baisse de la diffusion et du chiffre d'affaires de la presse s'est poursuivie en 2025, bien que de manière moins rapide que les années précédentes. Les changements d'habitude des lecteurs, la captation de la majorité des revenus publicitaires par les plateformes numériques et un environnement international globalement hostile à l'information objective sont quelques-unes des explications possibles de ce phénomène préoccupant.

Dans ce contexte, les aides de l'État à la presse prévues par le programme 180 « Presse et médias », toujours essentielles pour soutenir ce modèle économique défaillant, sont en baisse de 5,8 % au sein du Projet de loi de finances (PLF) 2026 par rapport à la Loi de finances initiale (LFI) 2025.

La réforme de la distribution, que le rapporteur pour avis appelle de ses vœux depuis plusieurs années, pourrait enfin franchir une étape importante en 2026 si le contrat de modernisation élaboré par Sébastien Soriano, ancien président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), à la suite de sa mission de concertation, est signé par les entreprises du secteur. Toutefois, le rapporteur pour avis souligne que la baisse des crédits des aides à la presse concerne essentiellement le Fonds stratégique de soutien au développement de la presse (FSDP), qui constitue précisément l'un des principaux instruments permettant de soutenir les entreprises qui souhaitent s'engager dans cette réforme. La commission a donc adopté un amendement du rapporteur pour avis visant à rétablir ces crédits à leur niveau de la LFI 2025.

Par ailleurs, le PLF prévoit, comme en 2025, une baisse massive des crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Cette diminution semble malvenue à l'approche des élections municipales, tant les radios associatives soutenues jouent un rôle important dans l'animation et l'information locale ; toutefois le Gouvernement s'est engagé à présenter un amendement visant à rétablir ces crédits au niveau du PLF 2025.

Enfin, le rapporteur pour avis se félicite de l'augmentation des crédits à destination de l'Agence France presse (AFP) prévue par le PLF 2026, la situation économique de l'agence étant devenue difficile depuis quelques mois, en raison, en particulier, de la perte de plusieurs contrats, elle-même liée à l'évolution politique des États-Unis.

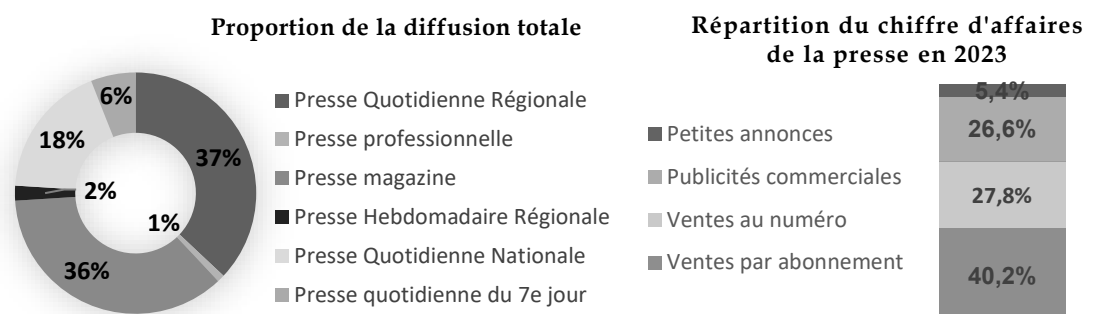
I. UN CHIFFRE D'AFFAIRES TOUJOURS EN BAISSÉ POUR UN SECTEUR SOUTENU PAR DES AIDES DE L'ÉTAT

A. DES CHIFFRES TOUJOURS PRÉOCCUPANTS

Les ventes de presse continuent de diminuer en 2024 (derniers chiffres disponibles), un peu moins rapidement toutefois que les années précédentes.

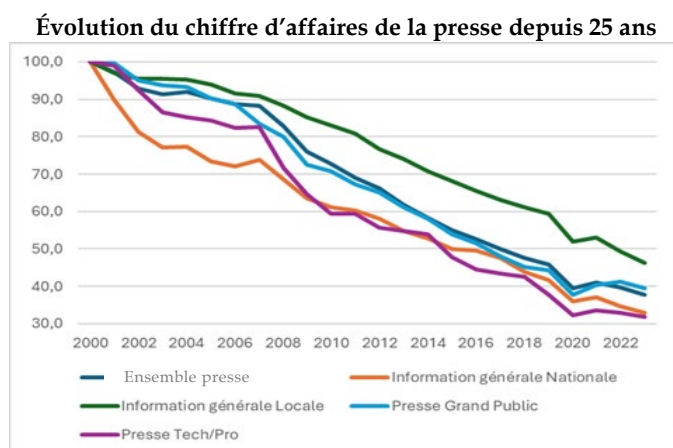
En 2024, la presse dans son ensemble a ainsi connu une baisse de ses ventes de **1,8 %**, contre - 4,5 % l'année précédente. La diffusion de la presse quotidienne diminue globalement de 0,7 %, mais la Presse quotidienne nationale (PQN) progresse de 4,9 % tandis que la Presse quotidienne régionale (PQR) recule de 5,3 %. La diffusion de la presse magazine baisse de 4 % et celle de la presse professionnelle de 1,9 %.

Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) et l'actualité politique abondante de l'année 2024 ont sans doute joué un rôle dans ce « freinage » relatif de la chute, qui risque ainsi de n'être que temporaire. Le tournant du numérique s'accroît et permet aussi de consolider quelque peu le niveau de diffusion globale. En 2024, les diffusions numériques représentaient en effet 27 % du total, soit + 3 points en un an, contre 44 % pour les abonnements et le portage (- 2 points) et 22 % pour la vente au numéro (- 1 point).



Cette baisse des ventes s'accompagne de celle **des recettes issues de la publicité**. Le recul global de ces recettes pour la presse entre 2024 et 2023 est de 5 % (1,65 milliard d'euros), soit une diminution de 20 % depuis 2019. La PQN surnage avec + 1,8 % (197 millions d'euros) par rapport à 2023, mais la PQR a chuté de 4,2 % (460 millions d'euros), soit - 21,4 % depuis 2019. La presse magazine perd également 7,1 % de recettes publicitaires en 2024, à 510 millions d'euros, tout comme la presse spécialisée (- 7 %, à 206 millions d'euros) et la presse gratuite (- 3,8 %, 194 millions d'euros). Cette baisse des recettes publicitaires reflète la baisse des ventes mais aussi et surtout **la croissante « captation » de ces recettes par les grandes plateformes numériques**.

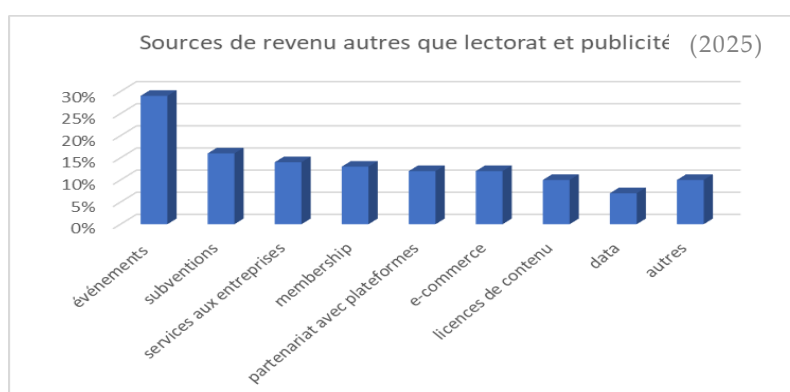
Au total, **depuis 25 ans, le chiffre d'affaires de la presse est en chute libre**. Il s'élevait en 2003 à près de 10,4 milliards d'euros, contre 5,9 milliards en 2023, soit une baisse de 43 % (euros courants).



Source : DGMIC/BREP - Enquête annuelle sur les éditeurs de presse

B. QUELLE STRATÉGIE FACE À LA BAISSÉ DES REVENUS ?

Pour faire face à cette tendance baissière, certains éditeurs adoptent **une stratégie de diversification**, en développant des activités dans l'événementiel, les services aux entreprises ou encore les activités d'agence de communication, de traitement ou d'exploitation des données. Selon l'Alliance pour la presse d'information générale (APIG), **la diversification représente déjà en moyenne 20 % des revenus des journaux imprimés en France**. Certains groupes de presse ont particulièrement investi cette stratégie de diversification. À titre d'exemple, le groupe Le Télégramme réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 200 millions d'euros dont près de la moitié ne provient pas de ses activités de média (organisation de festivals, détention d'un site d'offres d'emploi, etc.).



Au-delà de ces tentatives de diversification, seule une profonde évolution du partage de la valeur, impliquant notamment les revenus issus des droits voisins et de l'intelligence artificielle générative, serait susceptible de faire évoluer la situation économique actuelle de la presse.

C. LES AIDES À LA PRESSE : DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES AU SEIN DU PLF 2026

Le secteur de la presse, dont le rôle est essentiel pour le bon fonctionnement de la démocratie, est soutenu par d'importantes aides budgétaires. Si le montant global de ces aides connaît une **légère baisse**

entre 2026 et 2025, l'importance de la part des **aides à la diffusion**, qui restent stables, a pour effet de masquer une diminution sensible des **aides à la modernisation**, qui subissent une diminution de 11 millions d'euros, soit près d'un tiers. Par ailleurs, **les aides au pluralisme** demeurent au même niveau qu'en 2025.

Évolution des aides à la presse en 2026

(en millions d'euros)

Aides	PLF 2026	Évolution 2026/2025
Aides à la diffusion	129,7	=
Aides au pluralisme	23,2	=
Aides à la modernisation	25,3	- 30,3 %
Total aides programme 180	178,2	- 5,8 %
Compensation versée à La Poste - programme 134	38,5	- 10 %
Total des deux programmes	232,3	- 2,6 %

Enfin, même si le montant ne figure pas dans le programme 180, le secteur de la presse bénéficie de 38,5 millions d'euros inscrits sur le programme 134 et fixés conformément au contrat d'entreprise 2023-2027 entre La Poste et l'État, qui vise à compenser les tarifs préférentiels de La Poste pour la presse.

II. UNE RÉFORME DE LA DISTRIBUTION ENFIN LANCÉE ?

Le chantier **de la réforme de la distribution de la presse** et des aides associées est ouvert depuis de nombreuses années. Les montants consacrés à l'aide à la distribution en 2025 représentent 177,8 millions d'euros, soit plus des trois-quarts des crédits d'aide à la presse. La distribution de la presse peut emprunter deux canaux, qui donnent lieu à des aides spécifiques de la part de l'État :

- chez le lecteur qui aura souscrit un abonnement : la presse est alors distribuée par La Poste, ou bien par un réseau spécialisé de portage ;
- chez un vendeur de presse qui propose les titres à ses clients : les journaux sont alors acheminés à travers les deux messageries de presse, France Messagerie (FM) et les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

A. LES RÉSULTATS DÉCEVANTS DE LA RÉFORME DU PORTAGE ET DU POSTAGE

1. Une bascule progressive des aides vers le portage

85,5 % de l'enveloppe destinée à la distribution, soit environ **139 millions d'euros**, est destinée à soutenir les réseaux de portage et le postage, en baisse d'environ 10 millions d'euros par rapport à l'année

précédente. Au sein de cette enveloppe, l'aide au postage diminue de 6,7 %, dans le but de favoriser le portage, tandis que l'aide au portage reste constante.

Cette somme est divisée entre :

- des aides à l'exemplaire **posté**, réservées aux éditeurs de publications d'Information politique et générale (IPG) et à faibles ressources publicitaires (QFRP/QFRPA), pour **61,1 millions d'euros** ;
- des aides au **portage**, également destinées à la presse IPG et à faibles ressources publicitaires, pour **45,3 millions d'euros**, dont 11,6 millions d'euros pour compenser les exonérations de charges patronales pour les vendeurs-colporteurs et les porteurs de presse ;
- la compensation versée à La Poste, pour un montant de **32,2 millions d'euros en 2026**.

Ce système est issu de la réforme dite « Giannesini ». Le décret n° 2023-132 du 24 février 2023 a ainsi institué une aide à l'exemplaire des titres de presse postés ou portés, réservée aux titres d'IPG d'une périodicité au maximum hebdomadaire, à leurs suppléments d'IPG et aux publications d'une périodicité au maximum quotidienne qui apportent régulièrement des informations et des commentaires sur l'actualité de l'ensemble des disciplines sportives. Depuis 2023, l'ensemble des publications de presse, d'IPG ou non, bénéficient **d'une grille tarifaire postale unique**. Cet avantage, lié à la mission de service public de transport et de distribution de la presse, est partiellement compensé à La Poste¹ dans le cadre d'un protocole sur les années 2023-2026, prévoyant une diminution progressive de la compensation.

Le principe de cette réforme était **d'inciter les éditeurs à structurer des réseaux de portage là où cela est possible**, l'objectif final étant de cantonner le recours à La Poste aux zones sans alternatives, notamment rurales, d'autant que la qualité de service fournie par La Poste n'est pas toujours satisfaisante aux yeux des éditeurs.

2. Une réforme au milieu du gué

Compte tenu de la diminution de la compensation versée à La Poste en 2026, la réforme a permis une économie globale de **10,6 millions d'euros**.

Toutefois, la situation actuelle reste très insatisfaisante. La bascule du postage vers le portage, qui était l'objectif de la réforme, n'a eu lieu que très partiellement en raison d'un contexte défavorable : une inflation forte l'année de la réforme alors que les tarifs postaux sont réglementés, d'où un signal-prix défavorable au portage, touché notamment par la hausse du prix des carburants. Tandis que les dirigeants de la Poste font valoir que la distribution de la presse représente une charge très lourde et insuffisamment compensée par l'État, les acteurs de la presse soulignent la mauvaise qualité de service de

¹ Pour les années 2023 et 2024, une aide temporaire aux réseaux de portage a par ailleurs accompagné les réseaux dans leur ouverture aux publications de presse éditées par d'autres sociétés que celles appartenant au même groupe.

l'opérateur et la nécessité de préserver l'acheminement sur l'ensemble du territoire.

B. LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE QUOTIDIENNE : ENFIN UNE RÉFORME ?

1. Un duopole source de tensions permanentes

Depuis plusieurs années, le rapport pour avis met en lumière la persistance d'une situation préoccupante au sein du secteur de la distribution de la presse. Pour la neuvième fois consécutive, le rapporteur déplore l'absence de véritable résolution d'un dossier dont l'issue est en général une crise suivie d'un afflux de subventions publiques et d'une contribution prélevée sur l'ensemble du secteur.

Aujourd'hui, la distribution dite de « niveau 1 » repose toujours sur deux messageries : France Messagerie et les MLP. Tandis que les MLP ont développé leur modèle autour de publications à parution espacée et à prix de vente élevé, France Messagerie assure la diffusion de la PQN, traitant ainsi les flux dits « chauds »¹. Soumises à la contraction continue du marché de la presse, ces deux messageries se trouvent dans une situation de forte concurrence, au risque d'affaiblir leur équilibre financier par des remises aux éditeurs de presse.

2. Un soutien de l'État pour préserver la rentabilité de la distribution quotidienne

Dans ce contexte, deux mécanismes ont été mis en place pour préserver l'équilibre de la distribution, en particulier de la distribution de la presse quotidienne d'information politique et générale :

- une aide d'État s'élevant à 27 millions d'euros, bénéficiant de manière directe à France Messagerie pour 9 millions d'euros, et indirecte à travers les 18 millions d'euros destinés aux éditeurs afin de les aider à absorber les coûts de la distribution. Toutefois, cette aide a été ramenée aux 18 millions d'euros de l'aide aux éditeurs par amendement du Gouvernement au sein du PLF 2025 ;
- une péréquation, mise en place en 2012, qui vise à répartir entre tous les éditeurs les surcoûts induits par la distribution de la presse quotidienne, versée par tous les éditeurs de presse magazine à France Messagerie pour lui permettre d'assurer cette mission. L'Arcep en a fixé en octobre 2025 le montant à 7 millions d'euros pour 2024, dont 4,6 millions à la charge des MLP.

¹ Presstalis, prédécesseur de FM, fut longtemps l'un des principaux acteurs de la distribution de la presse en France avant d'être acculée à la cessation de paiement après des années de dégradation financière.

Avant 2025, les résultats financiers significativement positifs de France Messagerie depuis 2022 interrogeaient, tout comme la forte concentration au profit de 10 bénéficiaires appartenant pour certains à de grands groupes industriels. Les critiques portaient également sur l'intensité de l'aide, dans le contexte de la forte baisse des ventes au numéro.

3. Une réforme partielle de la distribution et des aides afférentes

En mai 2023, les ministres de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et de la culture ont donc chargé l'Inspection générale des finances (IGF) et l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) d'une mission sur la distribution de la presse.

Dans son rapport remis en novembre 2023 et publié en avril 2024¹, la mission d'inspection a dressé un état général du marché de la distribution de la presse et de ses perspectives d'évolution et proposé des pistes de réorganisation de la filière, de l'impression du titre jusqu'à sa remise au lecteur.

Le rapport envisage plusieurs scénarios, mais le plus crédible consiste en une optimisation et une clarification du système existant, auquel s'ajoute une réforme structurelle assise sur la mutualisation de l'impression et de la distribution de la presse nationale et régionale au numéro et au portage. À la suite de ce rapport, la ministre de la culture a lancé une concertation de filière pilotée par Sébastien Soriano, interrompue à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale.

À l'issue de nombreux échanges, **un projet de contrat de modernisation de la distribution de la presse a été transmis aux acteurs de la filière le 1^{er} août 2025**. En contrepartie d'efforts de mutualisation des acteurs de l'impression et de la distribution de la presse, il prévoit un accompagnement par l'État des investissements nécessaires et une compensation des conséquences sociales de la réforme, à hauteur de 5 millions d'euros par an sur trois ans, qui toutefois ne figure dans aucun document budgétaire au stade du PLF 2026.

Parallèlement, l'aide à la distribution de la presse est réformée :

- d'une part, le périmètre des bénéficiaires sera élargi et ne soutiendra plus seulement la PQN d'IPG, mais également la PQN non-IPG ainsi que les hebdomadaires nationaux IPG ;
- d'autre part, le montant de l'aide sera corrélé aux réalités économiques de la distribution de la presse et compensera partiellement les coûts réellement supportés par les éditeurs de presse à des taux fixés par décret. Ce montant est fixé au sein du PLF 2026 à 22,5 millions d'euros, en augmentation de 4,5 millions d'euros par rapport à la LFI 2025.

¹ https://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/Rapports%20de%20mission/2024/Rapport%20Distribution%20presse_Version%20Web.pdf

Ce dispositif est en cours de pré-notification auprès de la Commission européenne et fait par ailleurs l'objet d'échanges avec le secteur pour stabiliser ses paramètres. Son entrée en vigueur est prévue courant 2026.

Le rapporteur pour avis s'interroge cependant sur le calibrage et la répartition de ce nouveau dispositif. La succession d'une diminution de 9 millions d'euros (en 2025) de l'aide à la distribution au numéro, puis d'une augmentation de 4,5 millions d'euros (en 2026) et d'un élargissement des bénéficiaires, sans calcul économique rationnel et précis justifiant à la fois ces nouveaux moyens et leur répartition, ne constituerait pas un véritable progrès et ne permettrait pas de dessiner une trajectoire pour soutenir la presse dans le futur.

4. L'amputation des crédits du FSDP : la perte d'un atout majeur pour achever la réforme

En outre, le rapporteur observe que **la baisse considérable des crédits du FSDP ôte un moyen d'incitation majeur à la réforme**. Ce fonds, qui attribue des aides sous conditions et semble plébiscité par les professionnels susceptibles d'en bénéficier pour l'efficacité de son fonctionnement, avait vu 10 millions d'euros de ses crédits prévus pour 2025 « gelés » et avait finalement dû être suspendu. Non seulement il sera amputé du tiers en 2026, mais il devrait subir un nouveau gel qui réduira à peu de chose ses crédits, à moins que les crédits « gelés » de 2025 ne soient finalement débloqués en tout ou partie et reportés à 2026. Il y a là une difficulté majeure dans la mesure où ce fonds devait précisément permettre de compenser les efforts faits par les acteurs de la presse dans le cadre du contrat proposé par Sébastien Soriano.

De manière plus générale, **ce fonds constitue le seul outil transformatif dans le soutien à la presse**, le seul instrument permettant d'aider directement les éditeurs à effectuer une transition vers le numérique, ce qui constitue l'un des principaux enjeux actuels pour le secteur de la presse, et tout particulièrement pour la presse quotidienne régionale et la presse magazine.

Dès lors, la commission a adopté un **amendement** du rapporteur pour avis prévoyant une augmentation de 3,3 millions d'euros des crédits du programme 180, afin de rétablir les crédits du FSDP dans leur montant prévu au PLF 2025 (16,8 millions d'euros).

C. LA RÉFORME MUTUALISÉE DU SYSTÈME INFORMATIQUE DES MESSAGERIES DE PRESSE : UN PROGRÈS CERTAIN

Le Syndicat national de distribution de la presse (SNDP), les MLP et France Messagerie ont annoncé en juillet 2025 la création de la **Société informatique partagée pour la presse (SIPP)** dans le but d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le développement du système d'information du réseau de distribution de la presse nationale. Cette démarche commune permet de

remédier à l'obsolescence du précédent système d'information, P2000. La SIPP héberge ainsi RéseauPresse, le système d'information dédié à la distribution de la presse nationale et opéré par les dépositaires de presse, solution choisie par les MLP depuis 2020 pour assurer la gestion de ses titres. Le déploiement de RéseauPresse pour la gestion des titres France Messagerie doit s'achever à la fin de l'année 2025.

Le rapporteur pour avis se félicite de cette mutualisation qui permettra sans doute un gain d'efficience sur la durée, au bénéfice de la solidité globale de la filière.

III. DES RADIOS SAUVÉES UNE SECONDE FOIS

Pour la seconde année consécutive, le PLF prévoit une très forte diminution des crédits de soutien aux radios associatives locales. Le secteur radiophonique local représente près de **750 stations que l'on trouve** sur l'ensemble du territoire. Leur rôle social positif et leur contribution à la vitalité de la démocratie sont unanimement reconnus.

La version initiale du PLF pour 2026 prévoyait pourtant une économie de **16 millions d'euros** sur le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), qui serait passé de 35,3 millions d'euros en 2025 à 19,6 millions d'euros dans le PLF 2026, soit une baisse de 45 %. Or, les subventions attribuées par le FSER représentent 40 % en moyenne des ressources de ces éditeurs, dont les ressources publicitaires sont des plus limitées.

Cependant, lors de son audition à la commission de la culture du Sénat du 28 octobre 2025, la ministre de la culture, Rachida Dati, a déclaré : « Je sais le rôle essentiel joué par les radios associatives : je ne doute pas que, comme l'année dernière, nous pourrions leur redonner des moyens et rétablir ces crédits. ».

Le rapporteur pour avis se félicite de cette préservation des crédits des radios associatives locales, instruments d'information locale et de vitalité démocratique précieux pour la collectivité.

IV. L'AFP ENTRE EN ZONE DE TURBULENCES

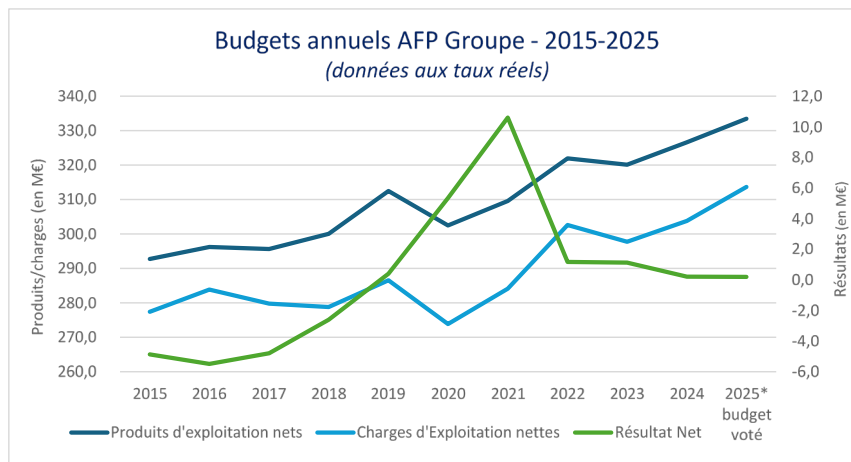
A. UNE SITUATION ÉCONOMIQUE FAVORABLE JUSQU'EN 2025

L'Agence France-Presse (AFP) est l'une des trois plus grandes agences de presse mondiales avec Reuters et Associated Press (AP). L'agence compte plusieurs milliers de collaborateurs dans 150 pays et 260 villes. **L'AFP a développé un modèle économique robuste au cours des dernières années**, n'ayant pas connu de déficit depuis 2018. L'agence dégage ainsi, depuis 2019, un résultat net positif après avoir cumulé 20 M€ de pertes sur la période 2014-2018. Les crédits à destination de l'AFP inscrits au

PLF 2026 progressent à hauteur de 4,2 M€ par rapport à 2025 conformément à la trajectoire financière du Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2024-2028 (147,2 M€), soit + 2,9 %.

Elle se répartit entre :

- une enveloppe destinée à compenser les **Missions d'intérêt général** (MIG) pour 124 millions d'euros ;
- les abonnements souscrits pour le compte des services de l'État (23,2 millions d'euros).



L'AFP a réalisé **16 millions d'euros d'économies** sur son précédent COM 2019-2023, et s'est engagée à un effort supplémentaire de **9 millions d'euros** d'ici 2028. L'**endettement** de l'AFP, qui était de 50 millions d'euros en 2018, devrait ainsi être **nul en 2028**. L'Agence a donc su composer dans un environnement économique difficile.

Le rapporteur pour avis souligne la résistance et les efforts d'adaptation considérables de l'AFP ces dernières années.

B. L'IMPACT DE FACTEURS STRUCTURELS ET EXOGÈNES NÉGATIFS À PARTIR DE 2025

En dépit de ces très bons résultats, l'AFP est confrontée depuis le début de 2025 à de nombreux défis.

1. L'onde choc du nouveau mandat de Donald Trump

L'agence a dû affronter en 2025 une conjonction funeste, avec la poursuite de l'attrition du marché médias et une conjoncture économique et internationale défavorable. Les prévisions d'atterrissage de l'agence en fin d'année 2025 sont ainsi dégradées par rapport au budget initial voté à l'équilibre.

Surtout, l'exécution du budget pâtit des décisions de l'administration Trump qui ont un impact important sur les recettes de

l'agence. Elles ont en effet conduit à la rupture brutale des contrats AFP avec le Gouvernement américain et l'US Agency for Global Media (- 1,1 M€). L'arrêt des financements à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) s'est également traduit par des désabonnements de nombreux clients financés par l'aide étrangère américaine (- 1 M€). Le contrat d'investigation numérique avec META en Amérique du Nord (- 1,2 M€) a été rompu, et à terme, l'ensemble du partenariat avec META pourrait être concerné (- 6,5 M€). L'AFP redoute en outre un effet de contagion de cette décision auprès de TikTok (6 M€ de revenus de contrats d'investissements numériques).

2. Des facteurs structurels de fragilisation des recettes

Le chiffre d'affaires médias diminue, les ressources publicitaires et les marges financières se réduisant face aux plateformes et acteurs de l'intelligence artificielle (IA). La diversification des revenus, engagée avec l'accord conclu par l'agence avec Google sur les droits voisins et avec Mistral AI sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, ne permet pas de compenser la chute des revenus tirés des fils texte (- 1,5 % prévus entre 2024 et 2025), photos (- 9,1 %) et infographie (- 23,6 %). L'agence avait par ailleurs misé sur un nouvel accord avec un acteur de l'IA en 2025 qui ne se concrétisera pas, tandis que les négociations sur les droits voisins s'avèrent plus difficiles que prévu.

Malgré des mesures d'économies immédiates à hauteur de 2 M€ au second semestre 2025 grâce à un pilotage très serré des coûts, l'exercice 2025 pourrait être déficitaire. Le Président-directeur général a ainsi annoncé en juin 2025 que l'AFP allait engager un programme d'économies de 12 à 14 millions d'euros sur 2025 et 2026, afin de pouvoir compenser la dégradation continue du chiffre d'affaires médias, pérenniser son redressement, honorer sa dette et continuer à investir.

Dans ce contexte, l'AFP doit poursuivre les réformes nécessaires au maintien de sa rentabilité tout en préservant ce qui fait son ADN : une information à la qualité reconnue par tous, alimentée par un réseau mondial de journalistes.

V. LE DÉFI EXISTENTIEL DE L'IA : « GOOGLE A PRIS LA PUBLICITÉ, LES RÉSEAUX SOCIAUX ONT PRIS NOS LECTEURS ; L'IA PREND NOS CONTENUS »

A. L'INEFFECTIVITÉ DES DROITS VOISINS

La question de la **rémunération des éditeurs pour les contenus utilisés par les plateformes numériques**, moteurs de recherches ou réseaux sociaux, demeure une source de contentieux et d'incompréhensions. Alors qu'une première génération d'accords avait permis d'obtenir quelques compensations en 2021-2022 (Google, Meta), la négociation de nouveaux accords s'avère particulièrement difficile dans le nouveau contexte créé par

l'élection du Président Trump, tant les plateformes partent généralement d'une position de négociation radicale en prétendant que la valeur des contenus produits par les éditeurs est très faible, voire nulle. Plusieurs contentieux étaient ainsi en cours fin 2025 à l'initiative d'éditeurs soucieux de faire respecter les droits voisins.

B. L'ARRIVÉE MASSIVE DE L'IA, UN CHANGEMENT RADICAL QUI IMPLIQUE DES MESURES FORTES

Après l'arrivée des moteurs de recherche, au premier rang desquels Google, qui ont « siphonné » les ressources publicitaires disponibles, après les réseaux sociaux et autres formats courts qui ont absorbé une grande partie du temps disponible et des capacités d'attention des lecteurs, **l'arrivée de l'IA fait figure de stade terminal du « dépouillement » de la presse, cette fois par l'absorption massive des contenus.** Celle-ci a déjà eu lieu au cours des dernières années, et se poursuit actuellement, faute d'une législation européenne et nationale suffisamment protectrice. Certains éditeurs intentent des actions en justice contre les grandes bases de données d'accès gratuit telles que Common Crawl, C4 ou Oscar pour leur recueil de contenus servant ensuite à l'entraînement des IA. Ces batailles juridiques sont coûteuses et aléatoires bien que souvent victorieuses pour les éditeurs. Au-delà, des avancées apparaissent nécessaires **dans le calcul de la valeur économique de ces contenus, afin d'avancer vers une rémunération économiquement fondée des éditeurs qui en sont à l'origine.** Il s'agit là d'un chantier essentiel pour l'avenir de la presse en général.

*

* *

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport a émis, lors de sa réunion plénière du 19 novembre 2025, un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 180 « Presse et médias » de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026.

EXAMEN EN COMMISSION

MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025

M. Laurent Lafon, président. – Nous démarrons nos travaux par l'examen de l'avis préparé par Michel Laugier sur les crédits consacrés à la Presse au sein du Projet de loi de finances (PLF) pour 2026.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis sur les crédits relatifs à la presse. – Ce n'est malheureusement pas cette année que j'annoncerai le redressement des perspectives économiques de la presse. Certes, la baisse des ventes a été moins forte en 2024 que les années précédentes : avec 2,6 milliards d'exemplaires diffusés en 2024, la presse écrite a connu une baisse de 1,8 % au lieu de 4,5 % l'année dernière ; la diffusion de la presse quotidienne nationale et régionale diminue de « seulement » 0,7 %.

Les jeux Olympiques et Paralympiques et l'actualité politique chargée sont sans doute pour beaucoup dans ce « freinage » de la baisse des ventes. Le tournant du numérique s'accroît et permet aussi de consolider un peu le niveau de diffusion global : en 2024, les diffusions numériques représentaient 27 % du total, soit + 3 points en un an. Il reste que sur 20 ans, les recettes liées aux ventes ont diminué de près de moitié et celles liées à la publicité de plus des deux tiers. La transformation numérique n'est qu'une partie de la solution, car il y a ici un paradoxe bien connu. D'un côté, le papier se vend de moins en moins mais il reste rentable, il est vrai en partie grâce aux aides de l'État. De l'autre, le numérique est attractif mais peu rentable car personne ne veut payer cher un abonnement numérique. L'équilibre économique global de la presse, sans lequel sa liberté et son indépendance sont illusoires, est donc toujours aussi menacé.

Phénomène aggravant, nous vivons depuis quelque temps une crise de l'information journalistique, de plus en plus concurrencée par d'autres formes de communication hybrides qui mêlent de manière inextricable données réelles, expression de simples opinions et fausses informations.

L'année 2024 a vu une accélération de ce phénomène, avec notamment les conséquences de l'élection du nouveau président américain. L'effet est à la fois indirect, par la dégradation du statut de l'information, mais aussi direct, notamment pour l'Agence France Presse (AFP) qui a perdu de nombreux contrats, j'y reviendrai.

Du fait de cette situation économique difficile, les aides publiques à la presse revêtent une importance certaine pour préserver le pluralisme et la liberté d'expression auxquels nous sommes tous attachés. Comme je l'avais développé l'année dernière, ces aides de l'État se sont ajoutées les unes aux

autres au fil du temps et sans plan d'ensemble. Elles sont opaques et complexes, et donc en partie inefficaces, raison pour laquelle une réforme d'ensemble serait nécessaire. L'évolution des crédits affectés à ces aides au sein du PLF 2026 ne s'avère pas des plus cohérentes.

On observe globalement une diminution de 5,8 %. Je n'aurais pas nécessairement d'objections de principe à une telle diminution si elle s'accompagnait, sinon d'une réforme globale, du moins d'une ventilation des différentes aides permettant à la presse de se transformer pour affronter les défis actuels. Or, ce n'est que très partiellement le cas. On peut certes porter au crédit du ministère un début de réforme de l'aide à la distribution au numéro.

Il s'agit ici de l'éternel dossier des messageries de presse, « France Messagerie » et les Messageries lyonnaises de presse (MLP). Je rappelle que France Messagerie est la seule à distribuer les quotidiens, et pour cela bénéficiait jusqu'à cette année de deux mécanismes d'aide : une aide d'État de 27 millions d'euros, dont 9 millions directement pour elle ; une péréquation en provenance des magazines, pour 7 millions d'euros en 2025, dont près de 5 millions prélevés sur les MLP.

France Messagerie a pu assurer sa rentabilité dans la période récente, moyennant les aides reçues. Toutefois, j'avais souligné l'année dernière que ses résultats financiers largement positifs ne pouvaient qu'interroger. De fait, les volumes d'aide au bénéfice de la presse quotidienne nationale (PQN) d'Information de politique générale (IPG) suscitent une certaine irritation dans le reste du secteur.

Une première réponse avait été apportée lors de l'examen du précédent PLF, puisque le Gouvernement avait supprimé par un amendement, la part de l'aide de 9 millions d'euros directement versée à France Messagerie. Cette diminution est confirmée pour 2026, ce qui me semble plutôt sain.

La réforme va même un peu plus loin. Je rappelle qu'un rapport des inspections générales des finances et des affaires culturelles avait permis d'élaborer plusieurs scénarios pour faire évoluer la distribution de la presse, en mettant en œuvre une mutualisation poussée, notamment avec la presse quotidienne régionale (PQR). Une démarche de concertation avait ensuite été confiée à Sébastien Soriano, ex-président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep). Interrompue à cause de la dissolution, elle a cependant débouché sur un projet de contrat de modernisation de la distribution de la presse, transmis aux acteurs de la filière le 1^{er} août 2025. En contrepartie d'efforts de mutualisation au niveau de l'impression, du transport et des dépositaires, ce contrat prévoit un accompagnement par l'État à hauteur de 5 millions d'euros par an, sur trois ans, pour aider à réaliser les investissements nécessaires et pour compenser les conséquences sociales inévitables de la réforme. Toutefois,

à ce stade, ce financement reste virtuel, le contrat n'ayant pas été signé du fait des réticences des deux premiers quotidiens nationaux. Parallèlement, l'aide à la distribution est enfin partiellement réformée : le périmètre des bénéficiaires est élargi et ne soutient plus seulement la PQN-IPG, mais également la PQN non-IPG, ainsi que les hebdomadaires nationaux IPG.

Ce nouveau dispositif, qui doit entrer en vigueur en 2026, fait l'objet d'échanges avec le secteur pour stabiliser ses paramètres. À cet égard, il est impératif que son calibrage et sa répartition soit fondé sur un calcul économique précis et non sur la volonté de respecter à tout prix le *statu quo* actuel des aides. L'enjeu est de dessiner une trajectoire de soutien durable à l'ensemble de la presse, non de figer les positions acquises ! Il faut maintenant que ce contrat soit signé.

C'est là que le bât blesse : le PLF prévoit en effet une baisse massive de l'une des « carottes » disponible pour y inciter, avec une amputation des crédits du Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP). Ce fonds, qui attribue des aides sous conditions et semble plébiscité par les professionnels, avait vu 10 millions de ses crédits prévus pour 2025 « gelés » et avait finalement été suspendu. Non seulement il sera amputé de 20 % en 2026, mais il devrait subir un nouveau gel qui le réduira à peu de chose.

À moins que les crédits « gelés » de 2025 ne soient finalement dégelés en tout ou partie et reportés à 2026... Ce fonds constitue pourtant le seul outil transformatif dans les aides à la presse, permettant notamment d'aider directement les éditeurs à effectuer une transition vers le numérique, gros enjeux actuel, particulièrement pour la PQR et la presse magazine. C'est pourquoi je vous propose de rétablir cette aide au niveau du PLF 2025 par un amendement.

Je vais maintenant évoquer brièvement la question des radios associatives. Vous le savez, comme l'année dernière, le PLF proposait une baisse massive du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Cette baisse aurait été encore plus importante cette fois : de 16 millions d'euros, soit - 45 % par rapport à 2025.

Lors de son audition ici même, la ministre de la culture a cependant déclaré : « Je sais le rôle essentiel joué par les radios associatives : je ne doute pas que, comme l'année dernière, nous pourrions leur redonner des moyens et rétablir ces crédits. »

En conséquence, attendons que le Gouvernement dépose cet amendement de rétablissement des crédits du FSER lors de l'examen de la Mission devant le Sénat ; s'il ne le fait pas, je vous proposerai ultérieurement de déposer un tel amendement.

Je veux dire à présent dire un mot de l'AFP. Au cours des dernières années, l'Agence a su composer dans un environnement économique difficile et retrouver son équilibre économique, qui avait été sérieusement malmené. Elle a ainsi réalisé 16 millions d'euros d'économies sur son précédent

Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2019-2023, et s'est engagée à un effort supplémentaire de 9 millions d'euros d'ici 2028. Son endettement, qui était de 50 millions d'euros en 2018, devait ainsi être nul en 2028. En dépit de ces très bon résultats, l'AFP est de nouveau confrontée à une situation très difficile pour deux raisons : d'abord, l'Agence a dû affronter en 2025 une conjonction politique défavorable au niveau international. En particulier, les décisions de l'administration Trump ont un impact important sur les recettes de l'Agence. Elles ont en effet conduit à la rupture brutale des contrats avec le Gouvernement américain et l'organisme public qui supervise plusieurs médias actifs à l'étranger (*US Agency for Global Media*). L'arrêt des financements à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) s'est également traduit par des désabonnements de nombreux clients financés par l'aide étrangère américaine partout dans le monde. Le contrat d'investigation numérique avec META en Amérique du Nord a été rompu, et à terme, l'ensemble du partenariat avec cette entreprise pourrait être concerné. L'AFP redoute enfin un effet de contagion de cette décision auprès de TikTok. Au total, ce sont plus de 16 millions d'euros de recettes qui sont entrain de partir en fumée ! Deuxième élément défavorable, des facteurs structurels fragilisent durablement l'Agence. Le chiffre d'affaires « médias » diminue, les ressources publicitaires et les marges financières se réduisent face aux plateformes et acteurs de l'intelligence artificielle (IA). La diversification des revenus, engagée depuis l'accord conclu par l'Agence avec Google sur les droits voisins et avec Mistral sur l'utilisation de l'IA, ne permet pas de compenser la chute des revenus, tandis que les négociations avec les autres acteurs du numérique s'avèrent plus difficiles que prévu. Malgré des mesures d'économies immédiates à hauteur de 2 millions d'euros au second semestre grâce à un pilotage très serré des coûts, l'exercice 2026 pourrait donc être déficitaire. Le Président-directeur général a donc annoncé en juin 2025 que l'AFP allait engager un programme d'économies de 12 à 14 millions d'euros sur 2025 et 2026, afin de pérenniser son redressement, honorer sa dette et continuer à investir.

Ainsi, l'Agence doit poursuivre les réformes nécessaires au maintien de sa rentabilité tout en préservant ce qui fait son ADN : une information à la qualité reconnue par tous, alimentée par un réseau mondial de journalistes. L'année 2026 sera cruciale à cet égard.

Pour finir, j'évoquerai la question des droits voisins et de l'IA. Le sujet de la rémunération des éditeurs pour les contenus utilisés par les plateformes numériques demeure une source de contentieux et d'incompréhensions. Alors qu'une première génération d'accords avait permis d'obtenir des compensations en 2021-2022, la négociation de nouveaux accords s'avère particulièrement difficile après l'élection du Président Trump. La posture de négociation de départ des plateformes, Meta en particulier, consiste à dire que la valeur des contenus produits par les éditeurs est très faible, voire nulle. Plusieurs contentieux sont actuellement en cours ; nous suivrons avec attention leurs résultats.

J'en viens enfin à l'IA. Comme le disent les éditeurs de presse : « les moteurs de recherche nous ont dépouillé de nos revenus, les réseaux sociaux de nos lecteurs, maintenant l'IA nous dépouille de nos contenus ». Cette absorption des contenus se poursuit actuellement, faute d'une législation européenne et nationale suffisamment protectrice. Certains éditeurs intentent des actions en justice contre les grandes bases de données gratuites telles que Common Crawl, C4 ou Oscar, qui servent à l'entraînement des IA. Ces batailles juridiques sont coûteuses et aléatoires bien que souvent victorieuses. Au-delà, des avancées apparaissent nécessaires dans le calcul de la valeur des contenus, afin d'avancer vers une rémunération économiquement fondée des éditeurs. Il s'agit là d'un chantier essentiel pour l'avenir de la presse en général !

Sous le bénéfice de ces observations, je propose un avis favorable aux crédits de la presse pour l'année 2025.

Mme Monique de Marco. – Je remercie le rapporteur, qui a présenté un constat que je trouve alarmant et que nous partageons. Cette coupe est tout de même deux fois plus importante que celle qui avait été proposée dans le PLF 2025.

Pour commencer, je prendrai l'exemple des aides à la presse : il s'agit d'une coupe de 11 millions d'euros, contre 2 millions d'euros dans le PLF 2025. Pour les radios associatives, c'est une coupe de 16 millions d'euros, contre 10 millions d'euros dans le PLF précédent.

Je parlerai ensuite du soutien à l'AFP, qui est bien sûr conforme aux engagements de la France, mais néanmoins insuffisant au regard des graves difficultés de l'Agence. Certes, cette dotation budgétaire est conforme à la trajectoire prévue dans le COM conclu entre l'État et l'AFP pour la période 2024-2028. Mais malgré le respect de cette trajectoire, l'agence française alerte sur sa situation financière particulièrement dégradée. Elle anticipe une baisse de ses produits commerciaux de 8,4 millions d'euros en fin de gestion 2025 par rapport au budget initial. Cette situation est causée par les grands bouleversements politiques, économiques et technologiques de notre époque.

Les dépenses de personnel représentent tout de même les trois quarts des charges de l'AFP. Cette situation économique pourrait avoir de lourdes conséquences sociales pour les 2 400 employés de l'Agence, dont 1 700 journalistes. Je rappelle que l'AFP a une mission d'intérêt général. Celle-ci, en grande difficulté, pourrait voir son aura internationale diminuer. En ce moment crucial pour la presse et pour l'information, il serait bon d'aider l'AFP à passer ce cap difficile.

En ce qui concerne les aides à la presse, entre 2023 et 2026, elles seront passées de 197 millions à 177 millions d'euros, soit une baisse de plus de 10 %. Les aides à la presse semblent donc constituer une véritable variable d'ajustement des budgets d'austérité, alors que la presse écrite contribue de façon essentielle à la production d'informations fiables, de qualité, plurielles,

libres et indépendantes. Pourtant, la crise du modèle de cette presse continue de s'aggraver, justifiant au contraire un renforcement du soutien de l'État que nous ne voyons pas venir.

J'en viens maintenant au troisième volet, celui des radios associatives locales, dont les crédits sont diminués de près de moitié. Il est vrai que, lors de son audition, Mme la ministre a indiqué qu'elle comptait, si j'ai bien compris, sur le Sénat pour combler cette coupe importante pour les radios associatives. Elle émettra peut-être un avis favorable, elle négociera peut-être avec Bercy ; chaque année, toutefois, nous nous retrouvons face à cette situation où il revient au Sénat de compenser cette perte financière pour pouvoir rétablir ces aides aux radios associatives, qui sont un acteur essentiel dans nos territoires. Au total, je partage tout à fait le constat, mais je ne comprends pas l'avis favorable sur les crédits du programme. J'ai même eu du mal à entendre les mots « avis favorable » sur ce budget, tant ils sont contraires au constat qui a été présenté. Nous n'allons pas suivre cet avis favorable. Nous avons espoir que quelques amendements que nous présenterons pourront être votés, mais cela ne nous satisfera pas complètement. Par conséquent, nous émettons un avis défavorable à l'avis favorable que vous venez de présenter !

M. Pierre-Antoine Levi. – Je souhaite en premier lieu saluer le travail de notre rapporteur Michel Laugier sur ces crédits de la presse, qui éclaire année après année les enjeux démocratiques du programme 180 « Presse et médias ».

Le PLF 2026 prévoit une dotation de 347 millions d'euros en crédits de paiement, soit une diminution – cela a été dit – de 22 millions d'euros par rapport à 2025, ce qui représente 6,1 % dans un contexte budgétaire contraint que nous connaissons tous. Malgré cette contrainte, ce budget représente un engagement substantiel de l'État en faveur du pluralisme médiatique et de la liberté de la presse.

Plusieurs éléments méritent d'être salués. L'AFP voit sa dotation augmenter de 4,2 millions d'euros pour atteindre 147 millions d'euros, conformément à la trajectoire du COM 2024-2028. Dans un monde où la désinformation progresse et où les guerres informationnelles se multiplient, l'AFP représente un rempart indispensable. Classée parmi les trois grandes agences mondiales, elle incarne l'excellence du journalisme français.

Les aides au pluralisme sont maintenues à 23 millions d'euros. Ces dispositifs constituent l'épine dorsale du pluralisme de la presse. Le maintien de l'aide au titre ultramarin à 2 millions d'euros et celui de l'aide au service de la presse tout en ligne à 4 millions d'euros témoignent d'une vision équilibrée qui n'oublie ni l'Outre-mer ni les médias numériques émergents. L'aide à la modernisation des diffuseurs de presse, préservée à 5 millions d'euros, est cruciale face à l'érosion du réseau de distribution. Le renforcement prévu pour les marchands de presse en zone rurale dans le cadre du plan « Culture et ruralité » répond à une urgence territoriale.

Après des années d'attente, la réforme de la distribution de la presse semble enfin sur le point de se concrétiser. Elle vise à garantir la continuité de la distribution sur l'ensemble du territoire, tout en assurant sa soutenabilité économique. La nouvelle aide à la distribution, dotée de 23 millions d'euros, compensera partiellement les coûts de distribution au numéro de la PQN. L'autorisation auprès de la Commission européenne est en cours pour une mise en œuvre effective en 2026.

Notre soutien à ces crédits ne nous empêche pas d'exprimer une préoccupation majeure. Michel Laugier l'a rappelé : le FSER voit ses crédits chuter de 15,7 millions d'euros pour s'établir à environ 20 millions d'euros, soit une baisse de 45 %. Mes chers collègues, soyons clairs, cette réduction n'est pas acceptable. Cette coupe brutale menace directement les quelque 700 radios associatives qui dépendent de ce fonds pour environ 40 % de leurs ressources. Ces radios constituent des acteurs essentiels du lien social, particulièrement dans les quartiers prioritaires et en milieu rural. Elles contribuent à l'intégration, à la formation, au maintien des langues régionales et à l'expression des cultures minoritaires. Elles forment chaque année des centaines de jeunes aux métiers de la radio et participent au déploiement du DAB+. Plus de la moitié de ces radios pourraient disparaître dès 2026 et près de 80 % des emplois du secteur, soit environ 2 400 postes, seraient menacés. C'est tout un écosystème d'information locale, culturelle et citoyenne qui serait balayé. L'année dernière, la mobilisation du secteur et l'engagement de la ministre avaient permis d'éviter une coupe similaire. Une solution et une correction devront être trouvées lors de l'examen du texte en séance publique. Notre rapporteur y sera particulièrement attentif et portera cette exigence avec détermination. L'aide à l'exemplaire pour les titres postés diminue de 4,4 millions d'euros pour s'établir à 61 millions d'euros. La transition vers le portage doit rester progressive et tenir compte des réalités territoriales. Malgré ces points de vigilance, le groupe de l'Union centriste votera favorablement à ces crédits, car l'État maintient un engagement significatif pour les médias, piliers de notre démocratie, et parce que la réforme de la distribution se profile enfin.

M. Jérémy Bacchi. – Je voudrais à mon tour saluer le rapport de notre collègue Michel Laugier qui, comme chaque année, brosse un panorama avec beaucoup de justesse et une analyse forte intéressante.

Je vais essayer d'être quelque peu optimiste. Notre collègue Michel Laugier parlait d'une baisse du rythme du recul de la vente de la PQN et de la PQR, une baisse réelle. Des éléments ont été évoqués dans le rapport, que je partage. Il y a peut-être aussi, dans le pays – en tout cas, j'aime à le penser –, un besoin d'informations vérifiées, et un retour, y compris des plus jeunes générations, vers une PQN et PQR qui soit en capacité de répondre à leurs attentes, loin de tout ce qui a pu être évoqué, les réseaux sociaux ou autres, en matière d'information. Il nous faut arriver à soutenir une tendance qui pourrait être nouvelle de ce point de vue.

C'est extrêmement important, même si cela a été dit : l'attractivité du numérique est réelle. Pourtant le modèle économique est, pour le coup, beaucoup plus fragile. Il y a donc à réfléchir, à travailler sur la question du soutien à la presse, y compris sur cette transition vers le numérique, mais aussi sur la manière de le rendre économiquement rentable avec des publicités qui, peu ou prou, sont entre trois et quatre fois moindres que sur le format papier. C'est une réalité. Les 6 % de baisse des aides à la presse dans le budget de cette année ont aussi un impact important. Il ne faut pas le négliger dans le contexte international et national que nous connaissons : cette baisse est regrettable.

Les 27 millions d'euros de l'aide à la distribution de la vente au numéro se concentrent, selon moi, essentiellement sur les éditeurs et pas toujours sur la distribution. Nous savons bien que c'est pour la distribution que les surcoûts liés aux frais inhérents au transport sont le plus lourds. Nous ferons d'ailleurs des amendements en ce sens en séance. Il y a un vrai sujet sur la question de la distribution. Je sais, monsieur le rapporteur, que c'est un sujet sur lequel vous travaillez depuis de nombreux mois. Même si nous ne sommes pas nécessairement d'accord sur tout, nous sommes au moins d'accord sur l'idée qu'il faut ouvrir un chantier sur cette question, parce qu'il y a des choses qui dysfonctionnent clairement.

Je terminerai rapidement en évoquant la coupe budgétaire sur les radios. Comme mes collègues, je trouve cette situation extrêmement grave, y compris sur le plan symbolique. Au-delà de cette baisse de 45 %, 3 000 emplois sont directement menacés, des dizaines de rédactions risquent de disparaître, ainsi qu'une diversité de médias dans nos territoires qui constitue aussi un maillage essentiel à la vie de ces derniers. Par conséquent, comme certains de mes collègues, nous nous réserverons le droit, en séance, de voter ou non en fonction des amendements qui seront retenus. L'objectif est de pouvoir donner de la force à l'ensemble des amendements, y compris ceux proposés par notre rapporteur. Ensuite, nous aviserons en séance.

M. Pierre Ouzoulias. – Le cas de l'AFP est parfaitement symbolique de ce qui se passe. Les contenus de l'AFP sont pillés – c'est du vol – par les plateformes d'IA générative. Ils sont ensuite revendus auprès d'organes qui concurrencent directement l'AFP. Nous sommes donc dans une situation où c'est l'AFP qui finance sa propre mise en concurrence et sa quasi-disparition. Bien évidemment, cela n'est pas acceptable.

Nous avons envisagé une riposte mesurée. La première partie du plan nécessitait une négociation entre le ministère de la culture et les opérateurs ; elle a complètement échoué. Il faut maintenant passer à la phase 2 et donner les moyens juridiques aux producteurs de contenu de mieux se défendre par rapport aux plateformes. C'est un sujet vraiment essentiel.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis. – Effectivement, je n'ai pas parlé de la future loi issue des États généraux de l'information, qui est toujours au Conseil d'État : je n'ai pas d'information sur sa date de dépôt au Parlement.

Je suis d'accord avec vos réactions par rapport à certaines baisses. Mais précisément, concernant le FSDP, je vous propose de rétablir des crédits permettant d'accompagner les éditeurs et les professionnels de la presse dans leur transformation. Pour les radios, c'est la même chose. Je reste quand même relativement optimiste, puisque l'année dernière, nous avons connu exactement la même situation. Je vous rappelle que nous n'avions pas eu besoin de déposer un amendement, car c'est le Gouvernement lui-même qui en avait déposé un pour rétablir les crédits. La ministre s'est engagée une nouvelle fois... Nous connaissons très bien le poids et l'importance des radios locales. Nous savons très bien, de surcroît, à l'approche des élections municipales, l'intérêt que nous avons à les aider encore plus. C'est pourquoi je m'engage devant vous, si le Gouvernement ne le fait pas, à déposer au nom de la commission un amendement pour rétablir ces crédits.

Aujourd'hui, il est vrai que nous avons besoin d'une véritable politique de distribution. C'est pourquoi le rapport Soriano est important. C'est également pour cela que le FSDP va pouvoir aider à répondre à certains besoins, à condition que tout le monde puisse signer. Il est vrai que nous avons aussi toujours cette dualité entre la PQN et la PQR. Pour la PQR, il y a moins de difficultés, car elle s'organise seule, alors que nous devons passer par des messageries pour distribuer la PQN et les magazines. La situation évolue aujourd'hui plutôt dans le bon sens. La responsabilisation est beaucoup plus grande. D'autres paramètres sont à prendre en compte : le nombre de points de vente est également en baisse : nous en avons perdu 800. Nous constatons donc bien qu'il existe aujourd'hui d'importantes difficultés. Certains points de vente, notamment dans les villes et en région parisienne, vendent aussi du tabac. Or, aujourd'hui, beaucoup de ces commerces sont rachetés par des personnes qui abandonnent ensuite la vente de la presse.

Par ailleurs, l'IA est la nouvelle menace. Nous y sommes confrontés dès aujourd'hui. Il est vrai qu'il est aussi de notre ressort de légiférer, tant au plan national qu'au plan européen. C'est essentiel, car seuls, nous aurons beaucoup de difficultés.

La presse gardera toute sa place, à condition que nous lui en donnions toujours les moyens. C'est pourquoi les aides à la presse, même si l'on peut en améliorer la répartition, me semblent toujours indispensables.

M. Laurent Lafon, président. – Nous allons examiner l'amendement du rapporteur.

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis. – Il s'agit de rétablir, au sein du programme 180 « Presse et médias », les crédits du FSDP au niveau du PLF 2025, en leur ajoutant 3,3 millions d'euros. Ces crédits supplémentaires sont gagés sur le programme 334 « Livre et industries culturelles » ; nous demanderons ensuite au Gouvernement de lever ce gage.

La commission adopte l'amendement du rapporteur à l'unanimité.

La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 180 « Presse et médias » de la mission « Médias, livre et industries culturelles » du projet de loi de finances pour 2026.

AMENDEMENT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION,
DE LA COMMUNICATION ET DU SPORT



PROJET DE LOI DE FINANCES

ARTICLES SECONDE PARTIE
MISSION CULTURE

N°	1
----	---

AMENDEMENT

présenté par

M. Michel LAUGIER, rapporteur pour avis

ARTICLE 42
ÉTAT B

MISSION « MÉDIAS, LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES »

Modifier ainsi les crédits des programmes :
(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Presse et médias	3 300 000		3 300 000	
Livre et industrie culturelle		3 300 000		3 300 000
TOTAL	3 300 000	3 300 000	3 300 000	3 300 000
SOLDE	0		0	

OBJET

Le présent amendement vise à transférer 3 300 000 euros en AE et CP du programme « Livre et industries culturelles » vers le programme « Presse et médias ».

Il s'agit de **rétablir les crédits du Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) à leur niveau de la LFI 2025**, soit une augmentation de 3,3 M€, pour atteindre 16,8 M€ contre 13,5 M€ au sein du PLF 2026.

D'une part, ce fonds peut contribuer à la transition numérique des titres de presse, ce qui est un impératif pour la survie de plusieurs d'entre eux, en particulier pour une presse quotidienne régionale (PQR) encore peu numérisée. D'autre part, délivrant des aides sélectives sur dossier de candidature, il constitue l'un des seuls instruments permettant de soutenir les acteurs qui s'engageront dans les transformations structurelles demandées par le rapport IGAC/IGF de 2023 et inscrites dans le contrat proposé par Sébastien Soriano à l'issue de sa mission de concertation menée en 2024.

Cet amendement vise ainsi à remédier, au sein du programme « Presse et médias », à une baisse de crédits ciblée de manière peu pertinente sur le seul instrument « transformatif » susceptible d'aider la presse, outil essentiel à notre démocratie, à s'adapter aux défis qu'elle rencontre actuellement.

L'amendement est gagé sur les crédits du programme 334 « Livre et industries culturelles ». L'auteur de l'amendement n'a pas l'intention de diminuer les crédits de ce programme et demande donc au Gouvernement la levée du gage.

LISTE DES PERSONNES ENTENDUES

JEUDI 23 OCTOBRE 2025

- *Direction générale des médias et des industries culturelles - ministère de la culture (DGMIC)* : **Mme Marie DE LA TAILLE**, sous-directrice de la presse écrite et des métiers de l'information, **MM. Tristan LAUNAY**, chef du bureau du régime économique de la presse, et **Alexandre DOS SANTOS**, responsable budgétaire du programme presse.

- *Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)* : **M. Sébastien SORIANO**, directeur général.

MARDI 28 OCTOBRE 2025

- *France Messagerie* : **MM. Éric MATTON**, directeur général, et **Thomas LIÉBEL**, directeur financier.

- *Alliance de la presse d'information générale (APIG)* : **M. Pierre PETILLAULT**, directeur général, **Mme Patricia PANZANI**, directrice générale adjointe, et **M. Fabrice BAKHOUCHE**, membre administrateur et trésorier.

- *Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS)* : **MM. Jean-Christophe RAVEAU**, président, éditeur de PYC Media, et **Laurent BÉRARD-QUÉLIN**, vice-président et directeur général du bulletin quotidien et de la correspondance de la presse, et **Mme Catherine CHAGNIOT**, directrice générale.

MERCREDI 29 OCTOBRE 2025

- *Agence France-Presse (AFP)* : **M. Fabrice FRIES**, président-directeur général.

- *Culture Presse* : **MM. Jean-Michel DETCHART**, président, et **Philippe DI MARZIO**, directeur général.

JEUDI 30 OCTOBRE 2025

- *Messageries lyonnaises de presse (MLP)* : **MM. José FERREIRA**, président, et **Jean-Marie MONTEL**, directeur général délégué.

- *Syndicat des éditeurs de la presse magazine (SEPM)* : **M. François CLAVERIE**, président, et **Mme Diane DELACHARLERY**, responsable communication et affaires institutionnelles.

ANNEXE

Audition de Mme Rachida Dati, ministre de la culture

MARDI 28 OCTOBRE 2025

M. Laurent Lafon, président. – Mes chers collègues, nous accueillons aujourd’hui Mme Rachida Dati, ministre de la culture, pour la traditionnelle audition budgétaire d’automne.

Madame la ministre, votre domaine de compétence recouvre des secteurs variés, qui ont pour point commun d’exprimer de fortes attentes.

Sur le patrimoine, le projet de loi de finances (PLF) marque une rupture profonde par rapport au dernier exercice budgétaire.

En 2025, les crédits du programme 175 « Patrimoines » avaient été d’abord préservés, puis fortement renforcés par un amendement gouvernemental présenté devant le Sénat. Vous nous indiquiez alors, madame la ministre, que cet abondement était indispensable face au « mur d’investissements » qui s’annonçait, et signait votre volonté de faire du patrimoine votre « grande priorité ».

Dans le projet de loi de finances pour 2026, ce sont ces mêmes crédits qui subissent les plus importantes mesures d’économies au sein de la mission « Culture », avec une diminution de près de 20 % en autorisations d’engagement (AE). La baisse est spectaculaire sur les crédits d’investissement des opérateurs, réduits de moitié.

Nous sommes bien sûr conscients du contexte budgétaire. Néanmoins, l’ampleur de cette baisse a de quoi surprendre, alors que de nombreux chantiers sont en cours, et que le cambriolage du Louvre a mis en évidence la dégradation et l’obsolescence de certains de nos monuments les plus emblématiques. Le projet Louvre - Nouvelle Renaissance doit ainsi être mis en place, notamment dans ses aspects sécuritaires ; la commission de la culture, qui s’est rendue au Louvre ce matin, a pu constater *de visu* que ses installations de sécurité n’étaient pas adaptées aux enjeux auxquels doit faire face un musée de cette importance au début du XXI^e siècle.

Pourriez-vous donc nous préciser, madame la ministre, quels projets et quels chantiers patrimoniaux se trouveront sinon remis en cause, du moins fortement ralentis par ce budget ? Comment envisagez-vous de prendre en compte la problématique de la sécurité, en étendant cette réflexion à l’ensemble des musées français ?

Le domaine des industries culturelles, pris au sens large, appelle également toute votre attention.

Il est à nouveau annoncé un prélèvement de 15 millions d'euros sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), comme l'année dernière. Vous aviez finalement obtenu un maintien de ces crédits ; qu'en sera-t-il cette année ?

Nous observons par ailleurs une baisse de la subvention au Centre national de la musique (CNM) de près de 7 millions d'euros, en contrepartie, il est vrai, d'un rehaussement des plafonds des deux taxes affectées. Pourriez-vous nous préciser votre vision à moyen terme de l'équilibre économique de ce nouvel opérateur ?

Vous évoquerez sans doute également à nouveau le projet de loi issu des États généraux de l'information (EGI), actuellement examiné par le Conseil d'État, et dont le calendrier d'examen reste flou. La question de la réforme de la distribution de la presse est toujours posée, à la suite de la mission Soriano. En attendant, la nouvelle baisse de certaines aides nous interroge, notamment en ce qui concerne le fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP).

S'agissant du cinéma, une nouvelle ponction, certes limitée, est prévue sur la trésorerie du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), mais ce sont surtout les velléités de diminution des crédits d'impôt qui posent question, du fait de leurs répercussions possibles sur l'industrie cinématographique nationale.

Le secteur de la création artistique continue, quant à lui, de subir les effets du fléchissement généralisé des budgets publics consacrés à la culture, que l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) qualifie de « moment de bascule très net ». Selon son baromètre national, près de 50 % des régions, départements, communes et métropoles ont diminué, entre 2024 et 2025, leur budget culturel, et ce quel que soit leur bord politique. Ce contexte budgétaire inédit fragilise et interroge le principe des financements croisés sur lequel sont bâtis de nombreux dispositifs en faveur de la création. Tel est notamment le cas du plan Mieux produire, mieux diffuser, dont vous nous parlerez sans doute, madame la ministre. L'année dernière, vous nous aviez dit vouloir mener une réflexion globale sur le modèle économique du spectacle vivant. Un an plus tard, avez-vous avancé sur ce dossier ?

En matière de démocratisation culturelle, cette année est marquée par le déploiement de la réforme de la part individuelle du pass Culture, dont nous avons beaucoup débattu lors de l'examen du PLF pour 2025. Vous nous direz si celle-ci est désormais pleinement opérationnelle et quels en sont les premiers effets sur les comportements des jeunes. Sur le plan budgétaire, l'enveloppe consacrée à cette part individuelle continuera de décroître l'année prochaine. Si ce recalibrage tant stratégique que budgétaire du dispositif était nécessaire, nous nous interrogeons sur le contenu à venir de la politique de

démocratisation de l'accès des jeunes à la culture, dont le pass était devenu le dispositif phare, et ce d'autant que sa part collective a été gelée en cours d'année, entraînant l'annulation de certaines actions d'éducation artistique et culturelle.

Enfin, les crédits de l'audiovisuel public poursuivent une trajectoire de décroissance jusqu'en 2028, avec une baisse de 71 millions d'euros l'an prochain, après une diminution déjà significative l'an dernier.

Cet effort, supporté pour une large part par France Télévisions, place les sociétés dans une situation complexe. La Cour des comptes a récemment attiré l'attention sur la fragilité du modèle économique de France Télévisions, qualifié d'impasse. Par ailleurs, la réduction des crédits de l'audiovisuel public peut avoir des conséquences économiques négatives en chaîne dans l'ensemble de la filière audiovisuelle.

Dans ce contexte, les ambitions de l'État demeurent floues, en l'absence de contrats d'objectifs et de moyens (COM). Or, étant donné la réduction des subventions budgétaires, il revient au ministère de préciser la nature des gains d'efficacité souhaités. La réforme de la gouvernance adoptée au Sénat en juillet dernier est par ailleurs indispensable.

Mais ces questions, pourtant essentielles, sont parasitées par la polémique sur l'impartialité de l'audiovisuel public. Des garanties doivent être apportées afin de lever toute ambiguïté et de consolider la confiance du public.

Voilà, madame la ministre, quelques-uns des nombreux sujets sur lesquels nous attendons vos explications. Après votre intervention liminaire, vous serez interrogée par nos rapporteurs pour avis, puis par les collègues qui le souhaiteront.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture. – Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, avant de débiter cette audition majeure relative au budget du ministère de la culture, je souhaite revenir sur le vol spectaculaire qui a eu lieu au musée du Louvre le dimanche 19 octobre. Je souhaite faire le point sur ce cambriolage qui a choqué tous les Français, et même le monde entier, mais aussi les 2 200 agents du musée.

Lors de ce vol, il n'y a pas eu de défaillance interne des dispositifs de sécurité qui étaient installés à cette date : les alarmes ont fonctionné ; les agents ont suivi à la lettre les protocoles qui doivent s'appliquer dans de telles circonstances ; les effectifs prévus étaient en salle. Il est essentiel que soit reconnue la réactivité des agents du Louvre, qui a permis d'alerter les forces de police dans la minute et de mettre en sécurité le public présent dans le musée. Pour autant, le fait que ce vol spectaculaire ait eu lieu représente bel et bien un échec.

Des failles sécuritaires ont bien existé, et il faudra y remédier. C'est tout le sens des trois initiatives que j'ai prises immédiatement.

Le lundi 20 octobre, soit le lendemain du cambriolage, j'ai adressé un télégramme, cosigné avec le ministre de l'intérieur, à l'ensemble des directions régionales des affaires culturelles (Drac) et aux préfets afin qu'ils exercent immédiatement une vigilance accrue à l'égard des espaces et des œuvres sensibles, que l'échange d'informations entre les établissements culturels et les forces de sécurité soit renforcé et que soient recensés tous les lieux pouvant contenir des objets de valeur.

Le mardi 21 octobre, j'ai annoncé l'ouverture d'une enquête administrative dont les conclusions, rédigées sur la base de nombreuses auditions et analyses de documents internes, seront rendues mercredi soir prochain.

Le même jour, j'ai annoncé devant l'Assemblée nationale l'ouverture de la mission parlementaire confiée par le Premier ministre, sur ma proposition, à M. Jérémie Patrier-Leitus, dont le rôle sera d'émettre des préconisations rapides sur la manière de mieux sécuriser nos établissements culturels en agissant sur la gouvernance, le process, le pilotage et le financement.

Les conclusions de l'enquête administrative et de la mission parlementaire nous permettront de faire toute la lumière sur les défaillances, les manquements et les responsabilités. Je prendrai en toute transparence les mesures qui s'imposent à cet égard, d'une part, pour sécuriser très rapidement le musée, et, d'autre part, en vue d'instaurer une nouvelle organisation, plus adaptée.

À ce stade, je ne peux pas en dire plus.

J'entends certains demander qu'une tête tombe... Vous comprendrez que l'arbitraire ne peut avoir sa place dans de telles circonstances. Pour autant, les mesures que j'annoncerai seront une réponse aux manquements et aux défaillances constatés. Un tel événement ne peut pas rester sans conséquences, ni sans action immédiate en ce qui concerne les responsabilités.

Je vais désormais aborder le projet de budget du ministère de la culture pour 2026.

Chacun d'entre vous connaît le contexte dans lequel ce projet de budget prend place, et dont j'ai pleinement conscience. Je souhaite avoir avec vous un débat très éclairé sur chacune des missions du ministère de la culture, les enjeux à venir et les défis à relever, qu'il est essentiel d'identifier compte tenu des urgences auxquelles la France est confrontée et de la nécessité de rétablir nos finances publiques.

Dans ce double contexte, le projet de budget pour 2026 maintient un très haut niveau d'ambition pour la culture. Les priorités qu'il porte, que je détaillerai, ainsi que la conduite de l'action du ministère obéiront à la même ambition.

Je considère que la culture est une politique régaliennne dans toutes ses dimensions : cohésion, intégration, réduction des inégalités et apprentissage tout au long de la vie des valeurs de la République. La culture française est, d'ailleurs, une valeur républicaine. Ce projet de budget en est la traduction.

Le niveau du budget total du ministère de la culture pour 2026, soit plus de 8,3 milliards d'euros, est supérieur à celui de 2023. Tous les secteurs disposeront des moyens nécessaires pour répondre aux enjeux que je viens de vous décrire.

S'agissant de la création artistique, les moyens alloués cette année au programme 131 « Création » demeureront à un niveau quasiment équivalent à celui de 2025, avec plus de 1 milliard d'euros de crédits prévus. La moitié de ces crédits, soit 450 millions d'euros, sera consacrée à nos territoires. Il s'agit pour moi d'une priorité constante depuis mon arrivée au ministère de la culture : dans un contexte où les acteurs souffrent du désengagement de certaines collectivités, l'État se doit d'être exemplaire et présent en particulier pour ceux qui sont le plus éloignés de la culture, notamment dans les territoires ruraux. Ces crédits renforceront le plan Culture et ruralité que j'ai lancé dès que j'ai pris mes fonctions : à ce jour, 60 millions d'euros y ont déjà été consacrés, en deux ans.

Les résultats sont tangibles : 70 festivals soutenus dans l'Hexagone et dans les outre-mer ; 4 millions d'euros consacrés aux projets d'artothèques dans 43 départements, afin que ceux-ci puissent enrichir leurs collections et fassent entrer l'art dans le quotidien de millions de Français ; 240 résidences d'artistes soutenues par les Drac au cours des deux dernières années. Par ailleurs, un tiers de la dotation du programme 131 contribuera au financement des 14 opérateurs nationaux de la création, qui bénéficieront de près de 363 millions d'euros.

Le soutien à l'emploi artistique se poursuivra en 2026. Dans ce contexte où tout peut être remis en cause, j'ai obtenu – et c'est un engagement que j'avais pris devant les organisations syndicales – la prorogation du fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps). Il n'y a donc pas de renoncement quant au soutien à l'emploi pérenne dans le spectacle.

Mon ambition en matière de création artistique, en particulier dans les territoires, est intacte : la culture doit être accessible à tous les Français et dans tous les territoires.

Le vol qui a eu lieu au musée du Louvre nous montre combien il est important de défendre et de soutenir notre patrimoine et nos musées. Il s'agit d'un engagement constant du Président de la République puisque, entre 2017 et 2025, le budget du patrimoine a augmenté de 39 %. Ceux qui affirment que le patrimoine est une variable d'ajustement ne disent donc pas la vérité.

Dans le dernier budget, alors même que les contraintes budgétaires étaient importantes, un amendement gouvernemental a permis d'abonder le budget du patrimoine de plus de 275 millions d'euros. Grâce à votre soutien, monsieur le président Lafon, le budget du patrimoine a bénéficié de cette augmentation inédite, et je vous en remercie.

Nous défendons sans relâche la conviction que le patrimoine est la première porte d'entrée vers la culture. Cette année, plus de 1,15 milliard d'euros y sera consacré. Ces crédits permettront la poursuite des projets en cours : rénovation du Centre Pompidou, qui a fermé ses portes le week-end dernier ; préservation et modernisation de plusieurs établissements – Fontainebleau, Versailles, archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine – ; restauration du Palais de la Cité, consolidation de la Tour Saint-Nicolas à la Rochelle, *etc.*

Investir dans le patrimoine et dans la création artistique n'a de sens que si tous nos concitoyens, où qu'ils vivent, ont accès non seulement à la culture mais aussi aux métiers de la culture. Tel est l'objet du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », doté de 723 millions d'euros, autant de moyens permettant de poursuivre le déploiement des politiques publiques d'accès à la culture. Dans cette enveloppe, j'ai fait le choix de la formation, de la médiation, de l'égalité des chances, de l'accompagnement, du soutien aux équipements culturels et aux écoles.

S'agissant du pass Culture, j'avais dit dès ma prise de fonctions que cet outil, indispensable, devait être mieux ciblé, mieux géolocalisé – ce n'était pas le cas à l'époque – et plus diversifié pour empêcher qu'il ne devienne un outil de reproduction sociale. Pour cette raison, j'ai recentré ce dispositif sur les jeunes âgés de 17 à 21 ans, avec un bonus de 50 euros pour ceux dont les parents ont des revenus modestes et pour les jeunes en situation de handicap, afin que cet outil soit plus équitable. J'ai souhaité aussi y intégrer de la médiation, ce qui n'existait pas auparavant.

Ce dispositif ainsi renouvelé a permis de favoriser l'accès à la culture dans les territoires et de donner accès à de nouvelles formes de culture grâce, notamment, à la médiation. Davantage de jeunes ont accès à la culture, dans davantage d'endroits et sous des formes plus diverses, tout en s'ouvrant aux métiers de la culture.

Concrètement, la part individuelle du pass Culture représentait près de 12 millions de réservations en 2024. Près de 45 % de ces réservations concernent des offres Duo. C'est la preuve que le pass Culture est aussi un outil au service du partage et du lien social.

Au travers de la part collective du pass Culture, plus de 70 % des élèves du secondaire ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (EAC), ce qui représente une forte augmentation, laquelle est liée à la nouvelle articulation entre part collective et part individuelle du pass

Culture : la première permet d'accéder à la culture et la seconde de s'autonomiser dans le domaine des choix culturels. Mais tout n'est pas parfait : il faut chercher à atteindre, encore et toujours, les populations et les jeunes qui n'ont pas accès à la culture.

Concernant la mission « Médias, livre et industries culturelles », le projet de budget prévoit une baisse d'environ 4 % par rapport à 2025. Le Gouvernement est tout à fait conscient que les médias traditionnels évoluent dans un contexte économique de plus en plus dégradé. C'est pour répondre à cet enjeu, qui est aussi un enjeu démocratique, que je présenterai prochainement un texte visant à traduire les recommandations des États généraux de l'information.

Le contexte actuel affecte notamment les éditeurs de presse. Les aides au pluralisme seront donc maintenues à un niveau de 23,2 millions d'euros, tandis que l'aide à la distribution, en baisse d'un tiers l'an dernier, sera relevée en 2026 pour accompagner la modernisation des réseaux de distribution et d'imprimerie.

La dotation du fonds stratégique pour le développement de la presse est ramenée à 13,5 millions d'euros. En cas de signature d'un contrat de modernisation sur la distribution de la presse, cette enveloppe devra être consolidée.

Un mot de la diminution des moyens alloués au fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, en baisse de 16 millions d'euros par rapport à 2025. Je sais le rôle essentiel joué par les radios associatives : je ne doute pas que, comme l'année dernière, nous pourrions leur redonner des moyens et rétablir ces crédits.

En ce qui concerne le programme 334 « Livre et industries culturelles », ses crédits pour 2026 s'établissent à 343 millions d'euros. La baisse contenue à 2 % n'entamera pas les grands projets liés au livre et à la lecture. Je pense notamment au financement du chantier du nouveau pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France (BNF) à Amiens et au relogement de la Bibliothèque publique d'information (BPI) durant la fermeture du Centre Pompidou, qui sont d'ores et déjà financés.

Nous avons choisi de soutenir très fortement les bibliothèques, premier maillage culturel de notre pays, comptant plus de 15 500 établissements. Notre politique permet d'atteindre à ce jour le nombre record de près de 7 millions de personnes inscrites en bibliothèque. À la fin de l'année 2025, nous aurons signé des contrats départementaux de lecture avec 83 départements pour développer la lecture et enrichir les collections des bibliothèques rurales.

J'avais pris un autre engagement au sujet des horaires d'ouverture des bibliothèques. Cette année, plus de 250 projets d'extension de ces horaires ont été soutenus, pour une durée d'ouverture supplémentaire moyenne de neuf

heures trente par semaine. Depuis le lancement de cette initiative, 15 millions de nos concitoyens en bénéficient.

Par ailleurs, certains d'entre vous m'ont adressé des courriers au sujet de la Maison du dessin de presse. Le projet a été acté, les travaux débiteront à la fin de 2026 en vue d'une ouverture en 2027. L'ensemble du financement est d'ailleurs prévu dans ce projet de loi de finances.

Pour ce qui concerne le Centre national de la musique, comme je m'y étais engagée, les plafonds des taxes affectées seront relevés de 8 millions d'euros en 2026 et respectivement portés à 58 millions d'euros pour la taxe sur la billetterie et à 21 millions d'euros pour la taxe sur le streaming. Cette mesure permettra d'éviter un écrêtement l'année prochaine, compte tenu des prévisions de recettes. La surfiscalité pesant sur le secteur lui reviendra donc intégralement, conformément à l'engagement que j'avais pris devant vous.

Vous le savez, nous prévoyons de contribuer à l'effort budgétaire à hauteur de 71 millions d'euros pour l'audiovisuel public, répartis ainsi : une baisse de 65,3 millions d'euros pour France Télévisions ; 4,1 millions d'euros pour Radio France ; 1,5 million d'euros pour l'Institut national de l'audiovisuel (INA). C'est vrai, cette trajectoire de baisse des crédits constitue un vrai défi pour France Télévisions et annonce des difficultés importantes pour son écosystème, en particulier celui de la production. Je mesure l'inquiétude qu'elle suscite.

En outre, la priorité est de donner un nouvel élan, un nouveau cap à l'audiovisuel public, en améliorant son efficacité, pour que le service public s'adresse à tous, ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le président. Telle est d'ailleurs l'ambition de la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle du président Lafon, que nous avons défendue ensemble et qui devrait être prochainement examinée par l'Assemblée nationale.

En ce qui concerne le CNC, après le prélèvement sur trésorerie de 500 millions d'euros déjà opéré par le PLF pour 2025, un nouveau prélèvement sur trésorerie est prévu dans le PLF pour 2026 à hauteur de 50 millions d'euros, ce montant ayant été fortement réduit par rapport à celui qui était initialement prévu. Je rappelle avec force que le financement du CNC repose sur des taxes spéciales, dont le produit est reversé aux entreprises du secteur, et ne coûte pas un euro d'argent public au budget de l'État. J'assume ce nouveau prélèvement sur trésorerie, mais il ne saurait être d'un montant supérieur ou être réitéré après 2026. En effet, ce prélèvement n'est possible qu'en raison des rendements de taxes supérieurs aux prévisions, et la trésorerie de l'institution ne peut être de nouveau réduite.

Mesdames, messieurs les sénateurs, depuis mon arrivée au ministère de la culture, j'ai tenu tous mes engagements : favoriser l'accès à la culture, réinvestir les territoires ruraux, défendre notre patrimoine, voilà ce qui guide mon action depuis le premier jour. En témoignent le plan Culture et ruralité,

très opérationnel, qui se déploie encore cette année ; la réforme du pass Culture ; l'adoption de l'amendement abondant le programme « Patrimoines » dans le PLF de l'an dernier – je vous en remercie de nouveau – ; l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants boursiers dans toutes les écoles d'art – il s'agit d'une première, ces étudiants devant payer des frais de scolarité parfois onéreux – ; la création d'une nouvelle direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche dans le ministère, pour se confronter à une situation de l'apprentissage et de l'alternance très compliquée, de nombreuses écoles posant des défis de formation, de reconnaissance des diplômes, de débouchés et de suivi des étudiants ; le lancement du label Éducation populaire pour la culture, parce que les acteurs de l'éducation populaire sont des acteurs majeurs pour l'accès à la culture et la réduction des inégalités – ils n'avaient pas été reçus au ministère de la culture depuis plus de 40 ans – ; les opérations Premières pages et Ma première carte de bibliothèque – celle qui est remise au moment de la déclaration de naissance – ont rencontré un véritable engouement.

Certains ont tenté de mettre en avant un prétendu désengagement de l'État sur la culture ; les chiffres démontrent le contraire. Dans un contexte de désengagement des collectivités, j'ai souhaité que l'État et le ministère soient exemplaires. J'y insiste, la culture est un choix politique. Se désengager de la culture coûterait à mon sens plus cher à la société, notamment en matière de cohésion, que de rester engagé. L'État est au rendez-vous avec ce projet de budget pour 2026, qui témoigne du fait que l'ambition est préservée et renouvelée. Cette audition sera pour moi l'occasion de démontrer, chiffres à l'appui, que nous tenons nos engagements.

M. Laurent Lafon, président. – Madame la ministre, permettez-moi de vous interroger sur le Louvre : le Gouvernement déposera-t-il un amendement visant à augmenter les crédits pour assurer l'application du schéma directeur des équipements de sûreté du Louvre, et un autre amendement ayant pour objet d'accroître la sécurité de l'ensemble des musées ?

Mme Rachida Dati, ministre. – En Europe, nous sommes les seuls à confier au ministère de la culture et à la direction générale des patrimoines et de l'architecture une mission dédiée à la sécurité et à la sûreté de nos musées. À la demande des musées, cette direction sillonne le territoire. Nous apprenons toujours de nos échecs et des situations de crise : nous renforcerons les moyens et les financements de cette direction.

En ce qui concerne le Louvre, je ne veux ni aller trop loin ni anticiper les conclusions de l'enquête administrative. Il est évident que le projet « Louvre – Nouvelle Renaissance » a été accéléré pour faire face à la nécessité d'assurer la sûreté et la sécurité du musée. Il est prévu de doter de 450 millions d'euros le schéma directeur de sûreté et de sécurité de l'établissement, qui comprend un volet de 80 millions d'euros relatif aux équipements de sûreté.

Dès la remise des conclusions de l'enquête, ces financements seront évidemment accélérés.

En outre, nous sommes en discussion avec les parlementaires au sujet de la création d'un fonds global dédié à la sécurité et à la sûreté de nos musées, pour déterminer les montants qui pourraient lui être affectés.

Mme Sabine Drexler, rapporteur pour avis du programme « Patrimoines ». – Madame la ministre, je vous remercie de votre présentation, très attendue par la commission de la culture. Je m'inquiète de la baisse des crédits affectés au patrimoine dans le PLF pour 2026, alors que les besoins de réhabilitation de notre patrimoine bâti sont immenses, comme vous en conveniez vous-même l'an passé.

La baisse de crédits concerne principalement les monuments historiques, qui perdent 210 millions d'euros en autorisations d'engagement et 114 millions d'euros en crédits de paiement, soit respectivement un tiers et un cinquième de leur budget de l'année dernière.

Cette baisse touchera fortement les opérateurs, notamment le Centre des monuments nationaux (CMN), qui devra pourtant absorber une activité supplémentaire liée à la réouverture des tours de Notre-Dame de Paris et du palais du Tau à Reims, tout en poursuivant notamment les restaurations de la Conciergerie ou de l'abbatiale du Mont-Saint-Michel.

Elle touchera également plusieurs dispositifs cruciaux pour l'entretien et la rénovation des monuments historiques dans les territoires : les crédits d'intervention des directions régionales des affaires culturelles (Drac) reculent de plus de 45 millions d'euros, ceux du fonds incitatif et partenarial (Fip) sont réduits de moitié, tandis que les crédits de base du loto du patrimoine sont tout simplement supprimés.

Madame la ministre, quelles perspectives pouvez-vous donc tracer pour tous les acteurs qui œuvrent inlassablement à la poursuite des chantiers, dans des conditions de plus en plus difficiles ?

Il semble du reste que le Gouvernement envisage quelques mesures correctives ou complémentaires, sur lesquelles des précisions seraient bienvenues. Le samedi 25 octobre dernier, lors de la séance publique à l'Assemblée nationale, la ministre chargée des comptes publics Amélie de Montchalin a alerté sur la situation du château de Chambord, dont l'une des ailes nécessite des travaux à hauteur de 8 millions d'euros. Prévoyez-vous de déposer un amendement en ce sens ?

Par ailleurs, vous avez vous-même annoncé la mise en place du « fonds sûreté dédié à la sécurisation de nos sites patrimoniaux ». Les établissements de province seront-ils également concernés ?

Dans ce contexte, j'ose à peine vous interroger sur ce qui constitue l'un de mes chevaux de bataille : la préservation du patrimoine bâti dans le cadre des travaux de rénovation énergétique. Comment ce sujet est-il pris en

compte dans le cadre de ce projet de loi de finances, et plus largement dans les orientations quotidiennes de votre ministère ? Où en sont, en particulier, les évolutions un temps envisagées sur le développement d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) « patrimonial » ?

Mme Karine Daniel, rapporteure pour avis des programmes « Création » et « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». – Avant d'en venir à mes questions, je souhaite relayer l'inquiétude profonde et légitime des acteurs culturels – artistes, compagnies, structures de diffusion, établissements d'enseignement artistique, associations, collectivités locales – qui voient leurs moyens se réduire année après année.

La culture est aujourd'hui sous tension, prise dans un étau budgétaire : d'un côté, les collectivités locales, pourtant pilier du financement culturel, sont contraintes de réduire leurs interventions en raison de la baisse de leurs ressources ; de l'autre, l'État, qui devrait pourtant jouer un rôle de garant et de stabilisateur, réduit aussi la voilure, en particulier dans les programmes de soutien à la création et à la transmission des savoirs. De même que ma collègue Sabine Drexler, je constate plutôt des baisses de crédits que des hausses des budgets qui nous concernent. Cette double contraction des crédits, tant locale que nationale, fragilise un écosystème déjà éprouvé. Des projets sont annulés, des compagnies disparaissent, des équipes artistiques peinent à boucler leur budget, des écoles d'art craignent pour leur avenir. Derrière les chiffres, ce sont des emplois, des parcours et des ambitions culturelles qui vacillent, et nous devons nous résigner par rapport à nos objectifs d'émancipation et de cohésion.

Pour ce qui concerne le programme 131 « Création », un sujet de préoccupation majeur porte sur la situation du Fonpeps, destiné à soutenir l'emploi pérenne dans le spectacle vivant. Avec des crédits de 35,1 millions d'euros en 2025, le Fonpeps est depuis plusieurs années sous-dimensionné au regard de son utilisation réelle et des besoins qu'il est censé couvrir, estimés autour de 55 millions d'euros. Ce manque de financement conduit à d'importants retards, voire à la suspension du versement des aides aux entreprises artistiques et culturelles, alors que celles-ci connaissent déjà des difficultés de trésorerie.

Le PLF pour 2026 ne changera en rien cette situation puisque la dotation budgétaire proposée pour l'année prochaine, de nouveau de 35,1 millions d'euros, est sous-calibrée. À cette situation s'ajoute la question de la prorogation du fonds, qui arrive à échéance le 31 décembre prochain. Madame la ministre, où en est le travail interministériel actuellement en cours sur l'avenir du dispositif ? Vous engagez-vous à préserver le Fonpeps sous sa forme actuelle, qui comprend trois mesures, ou serez-vous contrainte par Bercy à réduire sa voilure ? À quel périmètre correspond la dotation prévue dans ce projet de budget : l'ancien ou le nouveau ?

Ma deuxième réflexion, plus générale, a pour sujet le financement de la politique publique en faveur de la création. De nombreux dispositifs

reposent sur des financements croisés entre l'État et les collectivités ; c'est notamment le cas du plan Mieux produire, mieux diffuser. Si ce système fonctionne bien en période de stabilité budgétaire ou de croissance, sa fragilité est évidente lorsque le contexte budgétaire est dégradé. Le désengagement d'un financeur public a des répercussions en cascade sur l'ensemble de l'écosystème de la création. La situation actuelle montre que nous sommes sans doute arrivés à un point de bascule. Madame la ministre, votre ministère conduit-il une observation précise de la baisse du soutien public à la culture ? Mène-t-il une réflexion sur l'avenir du partage de la compétence culturelle et sur son financement ?

J'en viens au programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui accuse, pour la deuxième année consécutive, une forte diminution de ses crédits, avec - 37 millions d'euros, largement imputable à la baisse de la dotation attribuée à la part individuelle du pass Culture. Alors que la réforme est en cours de déploiement, l'année 2025 semble marquée par une diminution notable des décaissements, de - 16 % à la moitié de l'année. N'est-ce pas le signe, madame la ministre, que la refonte du dispositif ne prend pas auprès des jeunes, dont le taux de satisfaction est d'ailleurs en baisse selon une enquête de la SAS Pass Culture, mentionnée dans les réponses au questionnaire budgétaire qui a été adressé à votre ministère ? Concernant la SAS, qui deviendra enfin opérateur de l'État le 1^{er} janvier prochain - souhaitons-le ! -, pouvez-vous nous indiquer les grandes lignes de son contrat d'objectifs et de performance après cette mise à jour ?

J'ajoute que le gel de la part collective du pass Culture, qui dépend du ministère de l'éducation nationale, a des effets catastrophiques sur les actions d'éducation artistique et culturelle menées par les établissements scolaires. Cela montre bien que réduire la politique publique d'EAC à un seul outil, qui a été recentralisé, est dangereux.

Un mot au sujet de l'enseignement supérieur artistique : madame la ministre, vous avez annoncé en mars 2024 un plan global de réforme des écoles d'art. Plus d'un an et demi plus tard, qu'en est-il devenu ? Le fonds de soutien partenarial visant à un rebasage pérenne des contributions publiques aux écoles n'a pas été mis en place ; la cartographie de l'offre de formation n'a été réalisée que dans deux régions expérimentales, et nous sommes sans nouvelle des missions confiées aux instances de contrôle pour objectiver la situation financière des écoles. Quelles sont vos intentions et vos marges de manœuvre pour réformer l'enseignement supérieur artistique public ?

Enfin, je souhaite appeler votre attention sur la mise en œuvre du plan Culture et ruralité et du fonds d'innovation territoriale. Vous l'avez mentionné, mais de nombreux retours nous montrent que, sur le terrain, alors que ces outils sont présentés comme essentiels dans l'accompagnement des territoires ruraux et périurbains dans la conduite de leurs projets culturels, les collectivités ne savent toujours pas comment accéder concrètement à ces

crédits ni selon quelles modalités ils sont déployés. Les collectivités locales et les acteurs culturels développant des projets en ruralité nous alertent sur ce point. Aussi, pouvez-vous préciser comment ces dispositifs seront effectivement mobilisables par les collectivités, et selon quel calendrier ? Quelles garanties votre ministère peut-il apporter pour que ces outils ne restent pas lettre morte, mais deviennent de véritables instruments d'équité territoriale et d'innovation culturelle dans les territoires ?

M. Cédric Vial, rapporteur pour avis des crédits de l'audiovisuel public. – Représentant 4 milliards d'euros, l'audiovisuel public est une politique importante du ministère de la culture et une ambition forte de la Nation qui, de plus, défend la francophonie et la culture française à l'étranger.

Dans le PLF 2026, sont demandés à l'audiovisuel public 71 millions d'euros d'économies, dont 65 millions à France Télévisions. Cette trajectoire est-elle appelée à se prolonger en au cours des prochaines années ? Est-ce un effort ponctuel, après les 80 millions d'euros d'économies sollicitées l'année dernière ? Comment envisager ces baisses de crédits sans redéfinir un périmètre et de nouvelles priorités pour l'audiovisuel public ?

L'État doit assigner des objectifs clairs à l'audiovisuel public. Or il donne des signaux contradictoires, notamment pour ce qui concerne France Télévisions. Après avoir acté il y a deux ans une augmentation des concours publics de plus de 10 % pour la période 2024-2028, l'État demande maintenant des économies. Dans ces conditions, sans objectifs clairs, comment mener les réformes nécessaires ?

La Cour des comptes note que ces économies rendent « inéluctables des réformes structurelles d'ampleur ». Comment comptez-vous vous assurer que ces économies répondront aux souhaits de la représentation nationale et de votre ministère ? Ces économies doivent être structurelles, mais je crains qu'elles ne se fassent au détriment de la qualité des programmes et que les rediffusions ne soient, par exemple, privilégiées.

Arte France, France Médias Monde et TV5 Monde sont toutefois relativement préservées, avec des subventions reconduites à l'identique. - ?''Cela résulte-t-il d'une volonté de préserver nos chaînes internationales ? Si c'est le cas, le ministère des affaires étrangères sera-t-il amené à contribuer davantage au financement de ces trois chaînes ? Quels sont les objectifs et les réorganisations que vous envisagez, madame la ministre, pour ces chaînes ? Où en est l'actualisation du projet de contrats d'objectifs et de moyens d'Arte ? Dans la mesure où Arte n'est pas concernée par la réforme de la gouvernance et la création d'une holding, on ne comprend pas très bien ce retard – j'ai bien conscience du contexte politique difficile. Allez-vous fixer un cap et des objectifs clairs ?

M. Michel Laugier, rapporteur pour avis des crédits de la presse. – Madame la ministre, grâce à vous, j'ai l'impression de ne pas vieillir, voire de rajeunir : les problématiques restent les mêmes d'un PLF à l'autre.

Une nouvelle fois, le PLF prévoit une diminution drastique des crédits du FSER, qui perdrait près de 16 millions d’euros. C’était 10 millions d’euros l’année précédente, mais, après nos discussions parlementaires, vous aviez décidé de rétablir ces crédits. Or les 750 radios concernées contribuent indéniablement à la préservation des liens de proximité et au pluralisme de l’information au niveau local. N’est-ce pas particulièrement dommageable pour notre démocratie, à l’approche des élections municipales, de priver ces radios d’un tel soutien ?

Après le rapport de l’inspection générale des finances (IGF) et la mission de concertation confiée à Sébastien Soriano, dont les propositions ont été reçues parfois fraîchement par les éditeurs, allons-nous enfin vers une réforme de la distribution de la presse imprimée en 2026, accompagnée d’une réforme des aides ? Le PLF pour 2026 prévoit une diminution importante des crédits du FSDP, déjà très touché en 2025 par les gels budgétaires : ne risquons-nous pas de perdre un moyen indispensable pour inciter les acteurs de cette réforme à aller de l’avant ?

Enfin, le feuilleton des droits voisins se poursuit, avec notamment la décision prise par l’Alliance de la presse d’information générale (Apig) de saisir l’autorité de la concurrence contre Meta. L’enjeu de cette affaire est considérable. Le projet de loi issu des États généraux de l’information aborde-t-il ce sujet des droits voisins ?

M. François Patriat, rapporteur pour avis du programme 334 « Livre et des industries culturelles ». – Dans le contexte budgétaire que nous connaissons, je salue les avancées et les engagements que vous avez su tenir, madame la ministre.

Le CNM voit les plafonds de ses deux taxes affectées « billetterie » et « streaming » rehaussés de 8 millions d’euros au sein du PLF 2026, ce dont nous nous félicitons, même si la diminution concomitante des dotations de l’État relativise cette progression.

En octobre 2024, la Cour des comptes estimait que cet opérateur n’avait pas de stratégie claire en matière d’attribution des aides. Elle lui avait recommandé d’investir davantage dans le développement international, l’innovation et la structuration du tissu économique pour garantir la diversité de la filière et la souveraineté culturelle. Ces recommandations ont-elles été suivies d’effets, afin d’écarter les critiques et d’installer définitivement le CNM dans le paysage de l’industrie musicale française ?

La presse a récemment évoqué la volonté du Gouvernement, à l’occasion d’un contentieux au niveau européen, de promouvoir l’idée d’une nouvelle taxe sur la pratique du téléchargement hors ligne que proposent les services de streaming, au motif que cette pratique relèverait de la copie privée. En effet, toutes les plateformes ou presque permettent d’enregistrer localement des fichiers – chansons, épisodes de série, films, documentaires, etc. Certains estiment cependant que cette taxe serait redondante avec celle

qui frappe déjà les équipements à l'achat au même motif que la copie privée. Qu'en est-il de cette démarche ? A-t-elle des chances d'aboutir ?

M. Laurent Lafon, président. – Je vous lirai les questions de M. Jérémie Bacchi, rapporteur pour avis des crédits du cinéma, qui ne peut être présent.

M. Bacchi se réjouit que la ponction prévue sur la trésorerie du CNC par le PLF 2026 n'excède pas 50 millions d'euros.

En revanche, il est plus préoccupé par les attaques sur le crédit d'impôt cinéma et par les tentatives pour écrêter les taxes affectées au CNC lors de l'examen du budget en cours à l'Assemblée nationale. L'industrie du cinéma est un fleuron national, mais elle est fragile : il en veut pour preuve les effets de la baisse de fréquentation des salles depuis le début de l'année, qui met en difficulté plusieurs acteurs de la filière. Quel soutien comptez-vous apporter à celle-ci pour surmonter cette mauvaise passe ?

Par ailleurs, M. Bacchi s'inquiète des attaques récurrentes contre la chronologie des médias. Celle-ci est prise dans un véritable feu croisé en provenance de Netflix et Amazon Prime, dont les recours sont pendants devant le Conseil d'État et l'Autorité de la concurrence, qui s'est autosaisie de la question, tandis que Canal Plus a fermement conditionné ses engagements à la préservation de sa fenêtre de diffusion précoce. Pourriez-vous nous dire à quelle échéance sont attendues ces décisions juridictionnelles, et quelle sera votre stratégie pour faire face aux éventuelles remises en cause de la chronologie des médias qui pourraient en découler ?

Enfin, le Parlement européen a récemment demandé à la Commission européenne de mieux défendre la directive européenne sur les services de médias audiovisuels (SMA) face aux attaques des États-Unis. Où en sommes-nous dans le processus d'évaluation de cette directive, en cours depuis plusieurs mois, et à quelles réformes pourrait-il aboutir ?

Mme Rachida Dati, ministre. – Le budget du patrimoine a augmenté de 39 % entre 2017 et 2025. Jamais l'augmentation n'a été aussi forte en quinze ans. Le patrimoine est bien une priorité du ministère de la culture, priorité que j'ai amplifiée avec le plan Culture et ruralité, qui s'intéresse notamment au petit patrimoine des campagnes.

La baisse des crédits de paiement de 8,5 % pour le patrimoine est liée à un lissage de certains investissements ; nous avons décalé certains projets, mais aucun n'est cependant remis en cause. Les grands chantiers comme Pompidou, Fontainebleau ou Versailles et tous les chantiers liés à des situations d'urgence ne sont pas remis en cause.

Le patrimoine est donc financé, et la baisse n'est due qu'à un lissage.

Le périmètre du Centre des monuments nationaux s'élargit, car le périmètre de la préservation du patrimoine lui-même s'élargit. Il est donc essentiel que l'on pense toujours les usages dès que l'on restaure. L'usage, en

soi, propose une forme de protection. Cette nouvelle dimension est intégrée dans le PLF pour 2026.

Concernant Notre-Dame de Paris, j'avais souhaité qu'une contribution soit instaurée à hauteur de 5 euros pour les visiteurs – et non les fidèles –, contribution qui serait intégralement consacrée à la restauration du patrimoine religieux. Avec douze millions de visiteurs par an, en deux ans, nous pourrions restaurer l'ensemble du patrimoine religieux français – 4 000 édifices sont en péril.

Je souhaite développer des dispositifs de financement innovants. Je pense aux nouvelles politiques tarifaires dans les musées pour les visiteurs hors Union européenne. Nous allons aussi créer un *National Trust* à la française, qui s'agrégera au CMN et ; s'intéressera à la restauration du petit patrimoine historique privé.

Ces nouveaux dispositifs innovants contribuent aussi au budget du patrimoine.

Il ne manque pas un euro, dans les territoires, pour le patrimoine historique et religieux. Une souscription populaire a été lancée pour la sauvegarde du patrimoine religieux : le fonds dépasse les 30 millions d'euros.

Le plan Culture et ruralité compte 100 millions d'euros sanctuarisés, et 60 millions d'euros ont déjà été dépensés. Ce plan finance notamment des résidences d'artistes et des compagnies qui contribuent directement à la vitalité des territoires ; il a permis de soutenir 300 radios associatives, 250 résidences artistiques et 250 manifestations Villages en fête.

Concernant les radios associatives, l'engagement a été tenu l'année dernière, ce sera encore le cas en 2026.

La mission Soriano a été accueillie fraîchement seulement par quelques éditeurs. Majoritairement, les éditeurs y sont favorables. Il est impératif d'aller en ce sens, sinon les territoires les plus ruraux, les plus éloignés, seront pénalisés.

Si le contrat est signé, l'État est au rendez-vous. Il est prévu 5 millions d'euros par an pendant trois ans pour accompagner les imprimeries ; 4,5 millions d'euros sont prévus pour l'aide à la distribution ; concernant le FSDP, il nous faudra être à la hauteur de nos engagements, et donc prévoir des moyens complémentaires.

Tout est une question de méthode.

La réforme de l'aide à la distribution de la presse imprimée sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2026.

Sur les droits voisins, le contentieux est pendant devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Nous attendons les résultats.

Les deux taxes affectées « billetterie » et « streaming » ont vu leur plafond rehaussé de 8 millions d'euros dans le PLF 2026. J'ai obtenu cet

engagement, alors que la Cour des comptes estimait en 2024 que le CNM n'avait pas de stratégie d'investissement clair. Cet opérateur a donc mené une réforme pour garantir la diversité de la filière, conformément aux recommandations de la Cour des comptes. Un nouveau règlement des aides a été publié en 2025, avec des critères clairs et objectifs en matière de transition écologique, d'égalité et d'inclusion. Le bilan sera présenté dès 2026.

Les évolutions juridiques sur les droits voisins sont incluses dans le texte issu des EGI, texte que nous avons transmis au Conseil d'État. Il sera présenté très prochainement en conseil des ministres.

J'ai combattu lors du dernier budget pour ne pas remettre en cause les crédits d'impôt destinés au cinéma et à l'audiovisuel, qui sont un facteur d'attractivité, de croissance, d'inclusion et d'emploi des jeunes. Nous sommes les premiers au monde dans certains secteurs, notamment le *gaming*.

Concernant la chronologie des médias, Canal Plus a posé des conditions. Nous prenons le problème à bras le corps.

J'en viens au pass Culture. Je ne connais pas d'étude qui démontre une baisse de satisfaction. Les jeunes sont plutôt en demande. Je constate que certains, qui ne voulaient pas de la part individuelle du pass Culture, me la réclament désormais à cor et à cris – j'en suis ravie ! Nos objectifs se rejoignent : réduction des inégalités, éviter la reproduction sociale, mieux cibler l'aide. Oui, des crédits baissent, mais je préfère que les crédits servent à ceux qui en ont vraiment besoin. L'articulation entre part individuelle et part collective est essentielle. Les enfants qui bénéficient de la part collective n'ont très souvent jamais mis les pieds dans un équipement culturel. Peut-être qu'aller au musée ou au théâtre est une évidence pour certains d'entre vous, mais ce n'est pas le cas pour tous. J'ai moi-même accompagné un groupe de jeunes à la Comédie française avec un pass Culture individuel : ils avaient même du mal à entrer dans la salle ! Les acteurs de l'éducation populaire – dont vous ne m'avez jamais parlé –, je les ai intégrés dans le programme. La médiation est très importante. J'ai aussi financé des maisons des jeunes et de la culture (MJC), notamment à Paris – je pense à une MJC du XX^e arrondissement qui était en péril.

Sur le pass Culture, nous sommes à la hauteur de nos ambitions et de nos engagements. Désormais, le pass Culture est géolocalisé. Le comité stratégique de la SAS Pass Culture – c'était devenu un petit club – a été revu : il inclut désormais des responsables de lycées professionnels et de centres de loisirs, des acteurs de l'éducation populaire, des personnes qui connaissent bien les difficultés d'accès à la culture. Les enfants en situation de handicap et les boursiers bénéficient d'un bonus.

Mesdames, messieurs les sénateurs, merci de votre soutien !

Mme Karine Daniel, rapporteure pour avis. – Je précise, madame la ministre, que je suis intervenue comme rapporteure, et non comme représentante d'un groupe politique. J'espère que cela est bien clair.

Mme Rachida Dati, ministre. – Merci pour cette précision. Concernant le pass Culture, nous avons un objectif commun : réduire les inégalités.

J'ai maintenu le Fonpeps, alors qu'il devait être remis intégralement en cause. J'avais pris cet engagement devant les organisations syndicales, car le maintien de l'emploi pérenne dans le spectacle vivant est essentiel.

L'État est au rendez-vous, et les baisses sont le fait des collectivités locales qui se désengagent. L'État n'est pas là pour tout compenser ; à chacun ses responsabilités. D'ailleurs, je souhaite rendre un hommage particulier à François Sauvadet, car les départements sont les premiers investisseurs dans la culture. Nous avons signé des conventions-cadres avec toutes les collectivités qui ont décidé de maintenir leur investissement dans la culture. Nous avons maintenu les aides – j'avais pris cet engagement. Tous les crédits de 2025 seront engagés.

Monsieur Vial, chacun prend sa part de responsabilité. L'effort budgétaire sur l'audiovisuel public sera progressif et étalé dans le temps. Il faudrait en fait 140 millions d'euros d'économies pour que France Télévisions revienne à l'équilibre. La Cour des comptes le disait dès 2016, et à nouveau en 2025 : France Télévisions a besoin de réformes structurelles – tel est l'enjeu de la proposition de loi Lafon relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle. France 3 et France Bleu doivent coopérer, le cadre social doit être rénové, et la transformation numérique reste indispensable.

Le risque de la baisse des dotations, à court terme, est que les économies ne soient pas faites au bon endroit – telle est la crainte des organisations syndicales. Il faudra être vigilant sur les programmes, qui restent le cœur de métier. Beaucoup de professionnels de l'audiovisuel public ont besoin de sens : beaucoup sont découragés, mais ils comprennent qu'il faut réformer. Les priorités sont notamment le numérique – il faut s'adapter aux nouveaux usages – et la proximité – la jeunesse est très déconnectée de l'audiovisuel public. L'audiovisuel public doit retrouver toute sa place dans le champ démocratique. Je suis pour un État fort et un audiovisuel public qui reste public. C'est le sens de cette réforme.

Arte et France Médias Monde sont épargnées. Arte relève d'un traité franco-allemand. Le chancelier allemand est très favorable à l'européanisation d'Arte, pour qu'elle devienne la plateforme audiovisuelle européenne ; les crédits doivent augmenter ; tel est le sens du conseil européen du 28 novembre prochain. L'audiovisuel public européen doit être maintenu, la qualité d'Arte est reconnue. Voilà qui permet de faire face à l'administration Trump. France Médias Monde a noué un partenariat avec Deutsche Welle, beaucoup de fréquences ont été libérées en Afrique : il y a une place à prendre, pour lutter contre les ingérences étrangères et la désinformation. Voilà pourquoi ces

chaînes sont préservées. Il s'agit de raisons politiques majeures ; l'enjeu démocratique est très important compte tenu de la politique américaine.

Non, le programme Mieux produire, mieux diffuser ne connaît pas de baisse de crédits : nous passons de 9 à 15 millions d'euros de 2025 à 2026. J'ai constaté que le spectacle vivant n'avait pas de modèle particulier. Il faut avant tout lutter contre les atteintes à la liberté de création et de programmation. C'est le problème majeur que connaît le secteur. Pour le spectacle vivant, pas un euro ne manque, notamment dans les territoires. Le spectacle vivant est une valeur française. Et n'oublions pas la diffusion, qui permet un accès plus large aux spectacles, ce qui consolide aussi la création.

Dans les territoires, le spectacle vivant connaît très peu de collaborations public-privé. Or ces coopérations, comme celle que j'ai signée entre le pôle Pixel et le théâtre national populaire de Villeurbanne, permettent de mixer les formes d'art, de faire plus de diffusion et de ne pas diminuer les crédits.

Mme Agnès Evren. – Depuis le vol au Louvre, drame national qui nous obsède tous, nous nous demandons comment le plus grand musée du monde a pu être si vulnérable. Je salue, madame la ministre, votre demande immédiate d'une enquête administrative – il n'y en avait pas eu pour l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Une délégation de notre commission a visité les installations de sécurité du Louvre. Elles sont complètement obsolètes et vétustes. Le poste de sécurité central est totalement sous-dimensionné. J'en étais stupéfaite. La présidente du Louvre avait dès sa prise de fonctions, ainsi que par une note confidentielle du 13 février 2025 adressée au Président de la République, alerté sur les avaries récurrentes au sein du musée. Lors de son audition, elle a présenté une triple faille : la protection périmétrique, qui souffre d'une quasi-absence de vidéosurveillance extérieure ; des infrastructures vieillissantes, qui empêchent d'installer des équipements modernes ; la lenteur des marchés publics.

Fallait-il un tel drame pour déclencher un vaste plan de sécurisation du Louvre et de tous les musées de France ? Comment les crédits seront-ils abondés et répartis ?

Se pose aussi la question fondamentale de la responsabilité. On ne peut pas dire aux Français qu'il n'y a aucune responsabilité. L'enquête administrative permettra-t-elle d'établir clairement la chaîne de responsabilité ?

Une partie des collections de bijoux du Louvre a été transférée vendredi dans la principale chambre forte de la Banque de France, et des directives de mise à l'abri vont être envoyées par votre ministère à tous les musées de France. Si nous commençons à mettre notre patrimoine sous clef, que restera-t-il à voir ? Devrons-nous n'exposer que des copies ?

En matière de vidéosurveillance, comment se répartissent les compétences et les responsabilités entre la Ville de Paris et la préfecture de police ? Chacun se renvoie la balle. La Ville de Paris décide du nombre de caméras, et la préfecture propose les implantations. Pourtant, toutes les façades ne sont pas couvertes. Le balcon concerné de la galerie d'Apollon n'était pas couvert pas la vidéosurveillance. Comment expliquer de tels angles morts ?

Pour ce qui concerne le CNL, dans un contexte de décrochage en matière de lecture, quels moyens comptez-vous accorder au livre et à la lecture ? Pour la deuxième année, le CNL connaît une baisse préoccupante de sa subvention pour charges de service public (SCSP). Qu'en est-il du soutien aux auteurs et à la création ?

M. Adel Ziane. – Vous parlez de lissage pour les crédits du patrimoine, qui baissent de plus de 8 %. L'année dernière, vous aviez consenti une hausse de 58 millions d'euros pour la restauration du patrimoine en région ; cette année, c'est deux fois cette somme qui disparaît. Les investissements décalés dans le temps ne verront sans doute pas le jour. Les crédits de l'action « Monuments historiques et patrimoine monumental » chutent de plus de 20 %, les ramenant à une enveloppe à peine supérieure à celle de 2022. Cette baisse des moyens va creuser les inégalités territoriales. Les collectivités territoriales diffèrent leurs projets de restauration. Les conséquences peuvent être très graves, alors que 4 000 édifices sont dans un état préoccupant. Comment justifier cette baisse des crédits ?

La stagnation des crédits de l'action « Patrimoine des musées de France » implique que les musées se tournent vers l'autofinancement. Cependant, ce modèle, qui crée une concurrence entre établissements, n'est pas viable pour tous les musées. Les crédits du Louvre baissent de 5 millions d'euros, alors qu'ils sont indispensables pour assurer la protection des collections et des visiteurs. Comment éviter que la dépendance accrue à l'autofinancement ne conduise à creuser davantage les inégalités ?

Le vol au Louvre ne doit pas faire perdre de vue les besoins de tous les musées nationaux. De nombreux vols ne font pas la une des médias. La sécurité y est insuffisante. Les musées territoriaux sont aussi en première ligne. Comment les villes, départements et régions pourront-ils assumer ce lissage s'ils doivent réaliser des investissements ? Les politiques culturelles locales seront à nouveau des variables d'ajustement. L'inquiétude est grande.

L'audit global sur la sécurité des musées nationaux concernera-t-il tout le territoire national ? Quelles mesures concrètes l'État prévoit-il pour soutenir les territoires désireux de développer leur offre culturelle ?

Mme Sonia de La Provôté. – Les festivals sont menacés par un effet ciseau ; leur modèle économique doit être repensé. Les coûts artistiques, techniques et organisationnels explosent. Où en est la feuille de route issue des concertations avec les représentants de la filière ? Qu'en est-il du fonds

destiné aux festivals et du plan Culture et ruralité ? Comment comptez-vous rationaliser l'utilisation des fonds ?

Le décret « Son » a des conséquences budgétaires sur les festivals. Vous avez annoncé un groupe de travail, qui devrait faire des propositions de simplification pour le 31 octobre. Où en sommes-nous ?

J'en viens à la création. Le plan Culture et ruralité ne peut suffire à lui seul pour que l'on accède à la création dans tous les territoires. La politique de la culture est mise à mal au regard des exigences d'équité. Les crédits déconcentrés des Drac diminuent. Les collectivités voient leur budget de création s'amenuiser. Depuis le covid, la Madeleine l'emporte sur Proust.

Allez-vous produire une feuille de route indiquant clairement comment le ministère va accompagner l'accès à la culture pour tous dans les territoires ?

Ensuite, le ministère va-t-il accélérer la mise en œuvre du plan de sécurisation des musées, avec des financements *ad hoc* ?

Je souligne une autre difficulté : l'accompagnement du patrimoine non inscrit ou non classé. Nous vous alertons sur la situation des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui œuvrent justement pour ce type de patrimoine, palliant les carences d'accompagnement de l'État. La réforme de la part départementale de la taxe d'aménagement fragilise le financement de cette ingénierie essentielle à la préservation du patrimoine vernaculaire.

Mme Laure Darcos. – Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui a trait au développement de la culture et à l'EAC, a connu une baisse de crédits assez importante en 2025. La stabilisation annoncée du budget pour l'année 2026 aura-t-elle bien lieu, madame la ministre ?

Concernant le pass Culture, notre commission n'est pas unanime sur le sort qu'il convient de réserver à la part mutualisée et à la part individuelle. Puisque nous devons faire des économies, je milite pour la suppression complète de la part individuelle et suggère de mettre l'accent sur le collège. En effet, les jeunes de 18 ans sont moins susceptibles de changer leur mode de consommation culturelle que les plus jeunes.

Pour rappel, l'arrêt d'un certain nombre de spectacles et de projets l'année dernière a été épouvantable. L'évolution que je propose est probablement le seul moyen d'aider les jeunes et leurs professeurs, qui ne sont parfois pas capés en matière de formation artistique et culturelle.

Par ailleurs, dans ma circonscription, les compagnies La Lisière et La Constellation vont recevoir le label « arts de la rue ». Cette procédure de labellisation, soit la deuxième engagée en Île-de-France, est très importante, y compris en milieu rural, car elle permet à nos concitoyens d'assister à des spectacles de rue, notamment à Cheptainville.

Il se trouve que la Drac a retiré 20 000 euros de subventions aux compagnies précitées, sur une enveloppe totale de 70 000 euros ; les 50 000 euros restants sont fléchés sur les arts plastiques. En conséquence, de nombreux projets de lecture à voix haute, en particulier à Grigny, ont disparu. Cela me semble contradictoire avec les États généraux de la lecture pour la jeunesse, dont nous attendons avec impatience les conclusions. J'espère d'ailleurs que l'éducation nationale et le service du livre et de la lecture du ministère de la culture y ont été associés.

Enfin, je veux dire quelques mots d'Amazon, mon meilleur ennemi. En effet, l'entreprise contourne systématiquement les frais de port minimum instaurés par la loi du 30 décembre 2021, dont j'étais l'auteure, et essaye de faire de ses *lockers* des magasins de vente au détail. En outre, Amazon est revenu sur la loi du 8 juillet 2014 en proposant une remise de 5 % sur le prix des ouvrages. J'aimerais que le ministère de la culture se saisisse de ce problème, que tout le monde dénonce dans le secteur du livre. N'attendons pas qu'une décision européenne soit prise pour agir en ce domaine !

Du reste, je vous remercie, madame la ministre, pour les propos que vous avez tenus sur les crédits d'impôt dans le secteur du cinéma, dont certains seront renouvelables en 2026. Je pense qu'il est primordial de les maintenir, y compris ceux qui s'appliquent aux tournages de films étrangers en France.

Mme Monique de Marco. – Une multitude de rapports et d'études ont démontré que le ministère de la culture dépense environ 200 euros pour un habitant d'Île-de-France, alors qu'il en dépense seulement 27 pour un habitant du Doubs. L'inégalité territoriale pour l'accès aux services et aux établissements culturels persiste. Les collectivités, qui dépendent de plus en plus de ressources nationales contraintes, n'ont pas les moyens de compenser de manière acceptable cette situation déséquilibrée.

C'est sans doute l'un des éléments qui a motivé le Gouvernement à lancer une concertation en 2024, avant l'annonce du plan Culture et ruralité, la même année. Ce plan, malgré un montant de crédits minimaliste, a le mérite d'essayer de pallier ce déficit de financement culturel dans les territoires ruraux. Or il paraît déjà menacé par le projet de budget que vous avez présenté aujourd'hui, madame la ministre.

Vous avez dit vouloir accroître le soutien aux radios associatives rurales et d'outre-mer ; nous en prenons acte. Dans cette perspective, vous comptez sur le Sénat, comme l'an dernier, pour maintenir le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale.

J'en viens à la question du patrimoine. Comment peut-on affirmer que les monuments historiques sont des animateurs culturels du territoire, tout en baissant de 40 % les subventions d'investissement accordées aux collectivités et aux particuliers propriétaires de tels biens et en réduisant de 20 millions à 10 millions d'euros le fonds incitatif et partenarial ?

Par ailleurs, comptez-vous assurer la création de cinquante scènes culturelles de proximité soutenues par les MJC et les autres acteurs de l'éducation populaire, alors que le projet de loi de finances pour 2026 prévoit de réduire leurs crédits de 15 % ?

Quelques mots du Palais de la découverte. Cet établissement, véritable pilier de la transmission de la culture scientifique, est fermé depuis quatre ans et n'est toujours pas assuré de rouvrir, malgré une fréquentation habituellement très importante. Pouvez-vous vous engager sur un calendrier de réouverture, madame la ministre ? En outre, comment expliquez-vous la perte d'espaces de cet établissement au profit du Grand Palais ? Soutenez-vous la réorientation d'un lieu de sciences en espace privatisé ?

Enfin, vous avez dit que les musées de France allaient devoir s'adapter à une nouvelle forme de criminalité, mais qu'allez-vous exactement entreprendre en ce sens ?

M. Aymeric Durox. – Aujourd'hui, le budget du patrimoine est en forte baisse. Cette évolution est scandaleuse, ce pour trois raisons. Premièrement, ici même, lors de votre audition du 5 novembre 2024, vous aviez déclaré l'urgence patrimoniale et affirmé que le patrimoine était la grande priorité du Gouvernement. Vous aviez également rappelé que la France comptait 45 000 monuments historiques, dont 20 % en mauvais état et 5 % en péril, soit plus de 2 000 monuments exposés à un risque de disparition imminente. Malheureusement, l'année écoulée a prouvé que les promesses n'engageaient que ceux qui y croyaient, contrairement à ce que vous avez affirmé dans votre propos liminaire.

Les États généraux du patrimoine religieux (EGPR) ont signalé en 2024 la fermeture d'au moins 1 600 édifices en raison de leur vétusté ; certains menacent même de s'effondrer. Dans mon département, la Seine-et-Marne, je pourrais longuement vous parler des églises classées ou inscrites au patrimoine, comme celles de Lorrez-le-Bocage, de Soignolles-en-Brie, de Saint-Pathus ou de Valjouan, qui attendent vainement des aides depuis des années.

Après la perte de services et de commerçants, ces églises croulantes, interdites au public, donnent la douloureuse impression de villages en train de mourir, eux qui s'étaient justement construits depuis des siècles autour de leurs clochers, recouvrant notre pays d'un « blanc manteau », comme l'écrivait Raoul Glaber.

On peut aussi donner l'exemple du château de Chambord, contraint de faire une quête pour sauver son aile François I^{er}. Comment imaginer qu'une chose pareille se produise dans la septième puissance économique du monde ?

Deuxièmement, cette baisse des crédits du patrimoine est une hérésie financière puisque, selon les chiffres de 2019 publiés par votre ministère, le patrimoine bâti crée plus de 500 000 emplois directs et indirects et plus de 21 milliards de recettes directes et indirectes, le tout pour seulement 1 milliard

d'euros d'investissements. C'est un rendement exceptionnel qu'il paraît plus logique de subventionner que de réduire. Vous l'avez vous-même reconnu, madame la ministre, mais sans aucune concrétisation.

Troisièmement, l'actualité, marquée par le casse du Louvre, nous rappelle que notre pays fait face à un grand nombre d'attaques de musées. Ces derniers apparaissent comme des proies faciles pour des malfaiteurs en quête de butins importants, pour des risques limités. En septembre 2025, des échantillons d'or d'une valeur estimée à environ 1,5 million d'euros ont été volés au Muséum national d'histoire naturelle. En septembre dernier, trois objets en porcelaine, trésors nationaux d'une valeur estimée à 6,5 millions d'euros, ont été dérobés au Musée national Adrien Dubouché de Limoges. En outre, d'après le ministère de l'intérieur, les vols dans les églises ont bondi de 30 % en trois ans.

Bref, on constate cruellement que le patrimoine de notre pays, si riche et convoité, est en danger. Alors qu'il faudrait prévoir un grand plan de sécurisation pour le préserver, vous prévoyez une baisse de crédits, madame la ministre !

Ma question est donc simple : qu'avez-vous fait depuis deux ans et que comptez-vous faire concrètement pour protéger notre patrimoine, qui subit une double attaque, à savoir l'usure du temps et la cupidité des hommes ?

Mme Annick Billon. – Je cantonnerai mes questions aux métiers d'arts, étant membre du groupe d'études qui leur est consacré.

En 2024, 3 374 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt en faveur des métiers d'art. La loi du 29 décembre 2023 a 'prorogé ce dispositif jusqu'à la fin du mois de décembre 2026.

Concernant la stratégie nationale en faveur des métiers d'art, lancée en 2023 pour structurer le secteur – qui comprend 281 métiers et 60 000 entreprises, dont certaines sont très petites –, la dotation de 340 millions d'euros annoncée sur trois ans ne semble pas avoir été reconduite. Quelle partie de cette somme a été réellement engagée à ce jour ?

J'en viens à la formation et à la transmission. Sur les 280 métiers d'art, seule une petite cinquantaine dispose d'une formation initiale. Le Gouvernement entend-il relancer l'offre de formation et garantir la pérennité de ces métiers qui risquent de disparaître ?

En 2025, pour la première fois de son histoire, l'Institut pour les savoir-faire français n'a pas été doté d'un budget pour organiser les journées européennes des métiers d'art (Jema). Ces dernières, auxquelles vingt-cinq autres pays participent, représentent tout de même 1,7 million de visites et 511 événements. Ainsi, comment garantir la pérennité de cet événement, qui sert de vitrine aux savoir-faire français ?

Du reste, je me réjouis que les crédits du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale, en chute de 44 %, puissent être rétablis, dès lors que le Gouvernement soutiendra les amendements qui seront déposés en ce sens.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. – Ma question concerne la culture en milieu rural. Lancé en 2024, le plan Culture et ruralité a pour objectif de renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux. Il est structuré autour de trois axes : faciliter l'embauche d'artistes de manière occasionnelle ; aider les festivals à déployer une action territoriale structurante en ruralité ; renforcer l'accès direct à l'art contemporain.

Ce plan sera-t-il également l'occasion de promouvoir la culture dans les activités périscolaires, de manière mieux ciblée que le fonds de soutien aux temps d'activités périscolaires, supprimé en 2025 ?

Mme Colombe Brossel. – Comme bon nombre d'acteurs du monde de la culture, de syndicats, d'organisations professionnelles, d'institutions culturelles et d'artistes, nous dénonçons la baisse des crédits de la mission « Culture », qui est bien réelle – les chiffres sont têtus, madame la ministre.

Surtout, et de façon plus grave, le ciblage de ces coupes n'a rien d'anodin. Ainsi, les crédits du programme 131 « Création » reculent de 3 %. Ce sont bien les acteurs du spectacle vivant – festivals, compagnies et les lieux labellisés – qui en feront les frais sur tout le territoire.

Sur le terrain, les crédits déconcentrés en Drac diminuent de 3,76 %. Les crédits du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » sont, eux, en baisse de 15 %.

Les actions relevant de l'EAC, hors pass Culture, c'est-à-dire les veilles artistiques et les projets sur temps scolaire ou hors temps scolaire, endurent une diminution de crédits de 17 %.

Enfin, le budget de la participation à la vie culturelle, qui concerne les quartiers populaires, les secteurs de la justice et de la santé, s'effondre de 44 % ! La lecture et l'édition subissent la même logique. Ainsi, la subvention accordée au CNL, qui joue pourtant un rôle majeur en matière de médiation culturelle et de soutien aux auteurs, ne sera plus que de 22,4 millions d'euros, soit une baisse de 22 % en deux ans.

Comment faire bien, et même faire mieux, avec des crédits objectivement en baisse ? En l'état, cet objectif ne nous semble pas atteignable. Notre groupe restera mobilisé pour que les crédits précédemment listés soient rétablis, afin que nous puissions mener une véritable politique culturelle dans notre pays.

Cette baisse des crédits s'inscrit dans une logique d'affaiblissement du service public de la culture pour laisser la place au mécénat privé, au détriment de la diversité culturelle et de son accessibilité pour tous. Le mécénat a sa place, mais il ne saurait se substituer au désengagement du

financement public. Certains décrédibilisent l'action publique en dénonçant sa supposée inefficacité, mais c'est la réduction de ses ressources qui l'empêche d'agir.

C'est la même logique qui est à l'œuvre pour l'audiovisuel public. Après la suppression de la contribution à l'audiovisuel public en 2022, l'État poursuit son désengagement. Le budget pour 2026 prévoit une baisse de crédits de 71 millions d'euros, dont 65 millions pour le seul groupe France Télévisions. D'aucuns s'appuient sur la situation financière alarmante du groupe pour justifier le projet de reprise en main à la fois financière et politique de l'audiovisuel public, ce que nous n'avons cessé de dénoncer. Cette logique n'est pas la nôtre, madame la ministre, et nous la combattons dans l'hémicycle !

M. Pierre-Antoine Levi. – Le programme 334 « Livre et industries culturelles » présente une trajectoire budgétaire inquiétante pour l'année 2026. En effet, les autorisations d'engagement s'établissent à 360 millions d'euros – soit plus 0,50 % par rapport à 2025 –, mais les crédits de paiement chutent à 343 millions d'euros. Cet écart de 16,6 millions d'euros entre AE et CP crée un effet entonnoir préoccupant. En clair, l'État autorise juridiquement des engagements pluriannuels qu'il ne pourra pas honorer dans les délais, car l'enveloppe de paiements effectifs sera insuffisante.

Si l'action n° 01 « Livre et lecture » progresse en à 338 millions d'euros en AE, la sous-action « Industries culturelles » accuse une baisse de 29 % en AE. Concrètement, l'effet entonnoir que j'évoquais à l'instant crée une asphyxie de trésorerie pour les acteurs de terrain : je pense au CNL ou aux bibliothèques départementales et de proximité, en particulier dans les zones rurales et ultramarines, ainsi qu'aux petites librairies indépendantes, aux auteurs et aux traducteurs. Et que dire des dispositifs d'accessibilité pour les livres adaptés aux personnes en situation de handicap !

Comment comptez-vous éviter cet effet entonnoir, madame la ministre ? Quelle garantie apportez-vous sur le calendrier effectif des décaissements, des crédits de paiement et sur la priorisation des bénéficiaires, pour éviter que les projets engagés ne restent impayés ? Quelle articulation établissez-vous entre les crédits du programme 334 et les financements de France 2030, afin que les crédits extrabudgétaires ne se substituent pas aux politiques publiques pérennes du livre et de la lecture ? Comment garantissez-vous la lisibilité et la sécurité juridique pour les acteurs ? Enfin, face à cette compression des crédits de paiement, quelles mesures concrètes prendrez-vous pour sécuriser le financement non seulement des bibliothèques dans les territoires ruraux et ultramarins, mais aussi des dispositifs de découvrabilité numérique et de la chaîne des professionnels du livre, à savoir les traducteurs, les auteurs et les librairies indépendantes ?

Mme Paulette Matray. – Alors que nous observons une concentration croissante des médias privés entre les mains de quelques grands groupes,

l'audiovisuel public reste l'un des derniers garants d'une information pluraliste et indépendante – je pense que nous sommes d'accord sur ce point, madame la ministre. Or les crédits pour les avances à l'audiovisuel public sont en baisse de près de 2 % après plusieurs années d'érosion et, surtout, depuis la suppression de la redevance audiovisuelle au profit d'un financement par une part de TVA, désormais révisable chaque année de façon arbitraire.

Dans ce contexte de dépendance accrue au budget de l'État et de fragilisation financière du service public, comment le Gouvernement entend-il préserver l'indépendance éditoriale et la diversité de l'information ?

Face à des conglomérats médiatiques de plus en plus puissants, envisagez-vous de soutenir la proposition sénatoriale de création d'une contribution modernisée, progressive et affectée, qui garantirait un financement pérenne de l'audiovisuel public et assurerait une réelle protection contre la concentration et l'homogénéisation de l'information ?

M. Max Brisson. – Madame la ministre, je voudrais vous raconter la vie d'un sénateur d'une province lointaine qui a le bonheur de compter deux langues régionales. Depuis dix jours, comme l'année dernière, nos boîtes mail sont submergées de messages annonçant une baisse historique de 44 % des crédits alloués au fonds de soutien à l'expression radiophonique locale et, par là même, une remise en cause de 3 000 emplois, une mise en péril des investissements, la non-tenue d'un engagement européen et, *last but not least*, un affaiblissement durable du service public radiophonique en langue régionale.

Or vous nous dites que vous rétablirez ces crédits au même niveau qu'en 2025. Cela nous réjouit, mais à quoi sert ce va-et-vient, sinon à créer de l'inquiétude pour l'ensemble des mouvements associatifs, qui accomplissent leur mission dans un contexte déjà difficile ? Les sénateurs, eux, sont contraints de répondre à de multiples sollicitations. Finalement, vous promettez que tout sera renouvelé l'an prochain : merci de nous permettre de rester jeunes, madame la ministre !

Mme Rachida Dati, ministre. – Monsieur Brisson, j'ai seulement dit que je m'engageais à rétablir ces crédits au niveau de l'an dernier ; j'avais d'ailleurs obtenu gain de cause après d'âpres négociations avec le ministre du budget. Le Parlement ne s'est pas encore prononcé et ce sera à lui seul de décider si ce budget doit être maintenu. Or les parlementaires ne sont pas d'accord entre eux sur le financement des radios associatives. Bref, il n'y a pas de jeu de dupes, monsieur le sénateur : j'ai d'autres choses à faire, y compris répondre à des courriers, comme vous le faites.

Vous avez raison, madame Evren, concernant le vol survenu au Louvre, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de manquements ; les Français ne le comprendraient pas. Avant la question d'actualité au Gouvernement que vous m'avez posée mercredi dernier, vous m'aviez fait part d'un certain nombre de propositions, comme la disposition de caméras périmétriques.

Sachez que je les intégrerai aux mesures qui seront annoncées dès réception du rapport d'inspection.

Du reste, je prendrai mes responsabilités pour constater les manquements et les défaillances que l'enquête administrative établira. J'ai toujours combattu l'arbitraire et je ne l'appliquerai pas à d'autres. J'attends donc de disposer d'éléments objectifs pour pouvoir prendre une décision. L'affaire est trop grave pour faire n'importe quoi, dans la précipitation, et ne pas analyser les éléments qu'on me transmet.

Je vous remercie d'avoir accompagné le président Lafon au Louvre, pour constater par vous-même l'obsolescence du matériel de sécurité.

Vous avez rappelé l'interpellation de la présidente du Louvre, lorsque j'ai été nommée ministre de la culture, ainsi que le discours du Président de la République. Notez que, dans le cadre du plan « Louvre – Nouvelle Renaissance », le schéma directeur de sécurité, d'un montant de 450 millions d'euros, comporte un volet de modernisation de la sécurité et de la sûreté. Nous veillerons à accélérer la mise en œuvre des mesures prévues, en plus des dispositifs en cours de déploiement.

Le Louvre est soumis à un certain nombre de contraintes. Premièrement, il s'agit d'un bâtiment patrimonial, contrairement à la Fondation Vuitton ou à la Fondation Cartier, qui sont des constructions modernes facilement adaptables aux nouvelles technologies de sécurité. Il n'empêche que le Louvre devra, lui aussi, intégrer les nouvelles menaces liées à l'intrusion et aux vols.

Deuxième contrainte : les règles de passation de marchés publics. Nous ferons en sorte d'accélérer les choses, mais nous devons attendre les conclusions du rapport qui me sera remis.

J'en viens à la lecture et aux mesures qui y sont consacrées dans le projet de loi de finances pour 2026. Il est vrai que les crédits du programme 334 sont en légère baisse. En réalité, 82 % de l'ensemble des crédits ont été consommés par les trois opérateurs du programme, soit la BNF, la BPI et le CNL. Cette enveloppe finance également la Maison du dessin de presse, dont j'ai soutenu l'installation dans le 6^e arrondissement de Paris, en tant qu'élue de la capitale.

Dans ce contexte contraint, Elisabeth Borne et moi-même avons lancé les États généraux de la lecture pour la jeunesse, qui nous permettront d'identifier non seulement les leviers d'action, mais aussi les doublons. Le ministère de la culture est un petit ministère qui fonctionne avec beaucoup d'opérateurs. Ainsi, les Drac, qui sont le prolongement du ministère, peuvent être redondantes avec une direction générale ou un opérateur. Il faut donc rationaliser cette organisation, ce qui suppose de recentraliser ou, à l'inverse, de déconcentrer des crédits.

Toujours en matière de lecture, nous avons mis en œuvre la carte de bibliothèque, remise aux parents lorsqu'ils déclarent la naissance de leur enfant, et nous avons récemment créé le prix du livre pour les bébés.

Cela pourrait surprendre, mais, comme je l'avais dit lors d'une séance de questions au Gouvernement, l'accès à la lecture doit aussi concerner les gens qui ne savent pas lire. En effet, écouter les lectures permet d'intégrer la langue et constitue un moyen d'accéder à la culture.

À cet égard, les «quarts d'heure de lecture», soutenus par les parlementaires, ne sont pas de simples gadgets, comme j'ai parfois pu l'entendre. Ils rencontrent même un véritable succès, notamment parce qu'ils permettent à des individus qui ne savent pas lire de participer à des séances de lecture.

J'insiste, les personnes qui n'ont absolument aucun contact avec la lecture demeurent dans l'angle mort de nos politiques. Voilà pourquoi nous devons aller les chercher en utilisant tout type de dispositif.

Les crédits alloués au CNL sont en baisse, bien que celle-ci soit très contenue. Reste que nous maintiendrons les dispositifs ciblés sur ceux qui ont besoin d'accéder à la lecture. Dans cette perspective, nous travaillons main dans la main avec le ministre de l'éducation nationale, qui a lui-même relevé cette carence en matière de lecture et les dégâts causés par les écrans. En effet, certains préfèrent l'écran par facilité, quand d'autres n'ont pour seule culture que l'écran, sans jamais avoir accès aux livres.

Du reste, le CNL permet de favoriser la diversité de la création, qui fait aussi la spécificité de notre pays.

J'en viens aux édifices religieux. Une souscription pour la protection et la préservation du patrimoine religieux a été confiée à la Fondation du patrimoine, ce qui a permis de collecter 25 millions d'euros – j'évoquais tout à l'heure un ordre de grandeur de 30 millions et je suis ici plus exacte. En outre, le 4 juillet dernier, j'ai signé une convention avec la Fondation pour la sauvegarde de l'art français concernant les édifices religieux. Enfin, nous avons fléchi des crédits du plan Culture et ruralité sur la protection du patrimoine religieux.

Le budget alloué au patrimoine a augmenté de 39 % entre 2017 et aujourd'hui. On ne peut donc pas dire qu'il soit totalement à l'abandon ou laissé pour compte. Toutefois, je reconnais qu'on ne s'en est pas préoccupé pendant de trop longues années.

Monsieur Ziane, il n'est pas vrai que nous abandonnons des projets. Le lissage de crédits implique seulement un décalage, puisqu'on étale dans le temps la soutenabilité financière des projets.

La France est éminemment patrimoniale ; c'est ce qui fait la force et la chance de notre pays. La moindre église, la moindre cathédrale – j'ai d'ailleurs

assisté à la réouverture de celle de Nantes – le moindre monument, le moindre château nécessite des millions d’euros de rénovation et d’entretien.

Ce n’est pas sans raison si le schéma directeur de sécurité du Louvre s’élève à 450 millions d’euros : les rénovations étant souvent trop chères, on les reporte. Sur cette enveloppe, 160 millions sont alloués à la sécurité au sens large et la moitié est uniquement consacrée à une remise aux normes. Retrouver un schéma électrique qui ne figure pas sur les plans nécessite parfois de démolir un mur. Les chantiers dont nous parlons sont colossaux.

“En réalité, nous n’en ferons jamais assez en matière patrimoniale, tant les contraintes de restauration sont lourdes et les bâtiments difficiles à réparer.

Il importe avant tout de ne pas se désengager. Voilà pourquoi je préfère lisser les crédits. Vous évoquiez également les crédits de paiement. Vous remarquerez que nous avons obtenu des dégels indispensables pour un certain nombre de missions.

Concernant les festivals, nous avons révisé tous les critères d’aides et de subventions, qui manquaient de lisibilité : à quelques kilomètres près, les critères d’attribution n’étaient pas forcément les mêmes. En renforçant la lisibilité des critères, on améliore aussi la réactivité. Par ailleurs, nous avons demandé des cahiers des charges plus précis, car nous décidons du renouvellement des subventions des associations sans même en connaître le bilan d’activité.

Nous prendrons une décision sur le décret « Son » d’ici au 31 octobre. Je rappelle qu’il fait actuellement l’objet d’un groupe de travail associant les ministères de la santé, de l’écologie et de la culture, qui ont parfois des intérêts contradictoires.

Les critères concernant les ensembles démontables seront également plus précis, pour assurer davantage de lisibilité, conformément aux demandes qui ont été exprimées.

Le fonds de sûreté que nous mettrons en place à la suite du casse du Louvre sera réparti entre l’échelon central – les grands opérateurs nationaux seront donc associés – et les Drac. Il permettra, avant d’engager des travaux, de mener des audits de sécurité et de recevoir un certain nombre de préconisations. Il servira, bien évidemment, à financer diverses mesures.

Pour l’heure, je ne veux pas trop brider les choses, afin que nous puissions voir tout ce qui peut être demandé. En cela, nous serons aidés par l’instruction que j’ai cosignée avec le ministère de l’Intérieur, par laquelle nous demandons à être rapprochés des Drac et des préfets afin d’obtenir le recensement de tous les musées ou équipements culturels sensibles. En l’occurrence, ils peuvent être sensibles en raison de la valeur des objets d’art exposés ou de l’équipement de sécurité -de l’établissement.

Madame Billon, les journées européennes des métiers d'art sont organisées par l'Institut pour les savoir-faire français avec le soutien du ministère de l'économie et des finances. En raison de cette cogestion, il est difficile de savoir exactement qui finance quoi. Nous avons demandé un bilan avant la tenue des Jema de 2025, sans jamais pouvoir l'obtenir. C'est pourquoi nous n'avons pas soutenu cette édition. Sachez toutefois que des échanges sont en cours pour l'année prochaine.

Le ministère soutient l'Institut pour les savoir-faire français à hauteur de plus de 1,7 million d'euros depuis 2023. Le crédit d'impôt en faveur des métiers d'art, qui s'élevait à 62 millions d'euros en 2024, sera prorogé jusqu'à la fin de l'année 2026, comme vous l'avez rappelé.

Vous avez raison, madame Darcos, la loi n'est pas respectée par Amazon, qui contourne systématiquement la réglementation et profite des contentieux pour trouver de nouveaux dispositifs. Nous devons absolument clarifier les choses pour défendre nos librairies, qui sont de plus en plus en danger, d'autant qu'Amazon a toujours un coup d'avance. Le ministère réfléchit donc à resserrer la législation, en adaptant la loi de 2021.

Madame Matray, vous m'interrogez sur l'indépendance de l'audiovisuel public. Grâce au Sénat, notamment par l'intermédiaire de M. Vial, nous avons sanctuarisé le budget de l'audiovisuel public, qui ne l'était plus depuis le 1^{er} janvier 2025. Ce financement n'est soumis à aucune régulation, ce qui représente une avancée importante. Vous ne pouvez donc pas dire que nous avons remis en cause le financement de l'audiovisuel public et son indépendance.

Concernant le Palais de la découverte, nous avons mis en place trois missions d'inspection sur la culture scientifique. À l'heure du complotisme et d'une remise en cause de la science, nous avons tenu à définir un projet de culture scientifique, qui sera mis en œuvre *via* la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte, qui n'est pas situé à la Villette. Nous avons constaté que le nombre de visiteurs s'érodait et que la Cité des sciences était presque uniquement dépendante des subventions de l'État. Nous sommes donc en train de revoir le modèle de l'établissement.

Ces trois missions d'inspection, constituées bien avant l'été, rendront leurs conclusions dans deux mois environ. Nous serons ainsi en mesure de présenter une nouvelle ambition pour la culture scientifique en France.

Quant à l'existence du Palais de la découverte, elle n'est pas remise en cause.

Le budget de l'EAC, hors pass Culture, s'élevait à 82,4 millions d'euros en 2025 et atteindra 85,5 millions d'euros en 2026. Vous disiez être factuelle sur la baisse des crédits, madame Brossel. Pour ma part, je ne peux pas faire mieux : cette hausse est inscrite dans le projet de loi de finances, dont le détail est facilement consultable. Il n'y a donc pas de remise en cause de l'EAC ; en tout cas, ce n'est pas la politique que je défends.

Quant au diagnostic de performance énergétique patrimonial, il était à l'origine inscrit dans la loi Kasbarian. L'arbitrage a été effectué, mais les discussions sont toujours en cours. En effet, nous n'avions qu'un délai très court pour agir et la dissolution de l'Assemblée, puis le vote de la motion de censure ont retardé les choses.

Le label « arts de la rue » est récent. Il existe actuellement quinze pôles nationaux du cirque (PNC). J'ai récemment inauguré deux d'entre eux : l'un à Lyon, l'autre en plein cœur de Vénissieux. Les arts de rue, comme les arts du cirque, étaient considérés comme des arts « mineurs », si j'ose dire. Aujourd'hui, la labellisation progresse *via* les politiques de territoire. J'ai donné l'instruction aux Drac de nous faire remonter le plus grand nombre de projets possible pour qu'ils soient labellisés.

On compte désormais treize centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (Cnarep). Récemment, un soutien financier supplémentaire de 80 000 euros a été accordé au pôle de Marseille, qui est reconnu comme un pôle international de production et de diffusion (PIPD).

La ville de Chalon-sur-Saône, dont je suis originaire, a été pionnière dans le développement des arts de la rue : en témoigne le festival Chalon dans la rue. Cependant, le nombre de projets certifiés demeure faible en raison du caractère récent du label.

M. Laurent Lafon, président. – Je tenais, en cette fin de réunion, à vous faire part de notre inquiétude concernant l'impact de la réforme de la taxe d'aménagement sur les recettes des CAUE, qui jouent un rôle majeur en matière de patrimoine. Nous vous demandons, madame la ministre, de bien vouloir les relayer à votre collègue de Bercy.

Mme Rachida Dati, ministre. – Je n'ai pas intégré cet élément à la préparation du budget pour 2026, mais j'en parlerai à la ministre des comptes publics.

Mme Marie-Jeanne Bellamy. – Des crédits sont-ils fléchés en direction des activités périscolaires, notamment en matière de patrimoine ? Je crois savoir qu'un pass est offert aux personnes de 17 ans, mais qu'en est-il des plus jeunes ?

Mme Rachida Dati, ministre. – Le temps périscolaire relève des collectivités locales. Toutes les activités adressées aux enfants qui ne sont pas rattachées à un dispositif ou un support particulier sont intégrées à l'éducation artistique et culturelle, qui assure une forme de souplesse – on peut toutefois flécher des crédits vers le CNL. Je vous renvoie donc au montant de crédits que j'ai cité tout à l'heure pour ce poste budgétaire.

M. Laurent Lafon, président. – Nous vous remercions, madame la ministre.